

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone : FALKirk 3694

SERVIR AVEC SINCERITE

AOÛT 1941

Bonne fête, ouvriers catholiques de Montréal

L'ouvrier

Vive l'humble artisan, habile en son métier,
Qu'il fasse résonner son marteau sur l'enclume, —
Ou qu'il tienne un rabot, un burin, une plume,
Qu'il soit peintre, maçon, tisserand, charpentier ! . . .

Pour lui, quand le travail abonde à l'atelier,
Aux fécondes sueurs gaiment il s'accoutume,
Car le gain espéré chasse toute amertume :
C'est du feu, c'est du pain, c'est du rire au foyer !

Chaque soir, sa famille à table est réunie;
C'est pour ces êtres chers qu'il peine tout le jour;
Son but, c'est leur bonheur, son soutien, leur amour

Quand l'honnête ouvrier, la semaine finie,
Apporte en souriant le fruit de son labeur,
L'épouse le reçoit comme un triomphateur.

Delvida POIRIER



G.-A. GAGNON,
vice-président.



J.-B. DELISLE,
président.



Ex. ST-AMAND,
vice-président.



R. BELLEMARE,
secrétaire.



Abbé E. VALOIS,
ass.-aumônier.



J.-M. CHALUPE,
secrétaire-trésorier.

Nos meilleurs souhaits à la Confédération

Cet anniversaire

• • • • •

A l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, les pionniers, dont je fus, les officiers et les membres des fédérations, des conseils centraux et des syndicats, comme aussi les sympathisants, sont heureux d'offrir leurs plus chaleureuses félicitations et les vœux les plus sincères aux membres du Bureau confédéral et de leur promettre leur plus sincère collaboration dans la tâche à remplir.

Puisse Dieu leur continuer son assistance et faire que la C.T.C.C. abrite sous sa bannière toute la classe laborieuse de notre province en particulier et du Canada, leur assurant ainsi la paix industrielle et sociale dont ils ont un si pressant besoin.

Que la devise: "Justice et Charité" soit le phare qui éclaire la voie à parcourir! — J. E. A. PIN.



Emile TELLIER,
vice-président.



Alf. CHARPENTIER,
président.



Oslas FILION,
vice-président.



Gérard PICARD,
secrétaire.



Abbé J. BERTRAND,
aumônier.



Alph. BOURDON,
trésorier.

L'Eglise catholique et les ouvriers

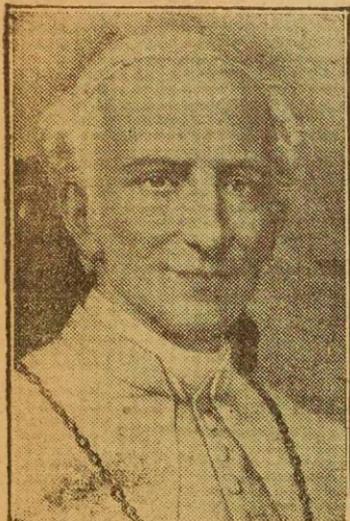
Le Pape des ouvriers

Pape de l'ordre social

Les hommages des syndiqués de Montréal

Le Pape de la Paix

L'ami des syndiqués



S.S. LEON XIII



S.S. PIE XI

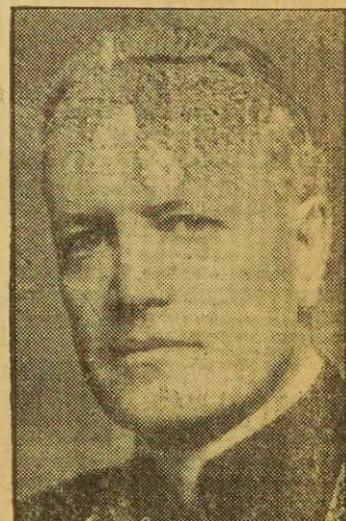
Les officiers et les membres des syndicats catholiques de la ville de Montréal gardent une éternelle reconnaissance à l'Eglise catholique et à sa remarquable hiérarchie pour tout ce qui a été fait pour la réhabilitation du travailleur.

La doctrine sociale de l'Eglise restera le guide de tous leurs actes comme travailleurs et aussi dans leurs relations avec les employeurs et les autres classes de la société.

Ils jurent solennellement leur très respectueuse soumission aux directives de la Papauté et de l'Autorité religieuse du diocèse, comme aussi leur profond attachement à la personne du vénéré Archevêque de Montréal et de ses deux si distingués Auxiliaires.



S.S. PIE XII



S. Exc. Mgr J. CHARBONNEAU

Ce que le Christ est venu nous apprendre

LES TRAVAILLEURS :

Pas des machines,
pas des bêtes de somme,
pas des esclaves, *mais*
pas des sans-cœur,
pas des sans-Dieu,

des travailleurs de Dieu,
des travailleurs capables,
des ouvriers consciencieux,
tous des actifs,
tous des citoyens loyaux,
tous des fiers serviteurs,
tous des fils de Dieu.

LE TRAVAIL :

Pas une corvée,
pas une malédiction,
pas une honte, *mais*
pas une marchandise,

une vocation,
un apostolat,
une prière.

LE SALAIRE :

Pas une aumône,
pas un vol, *mais*
pas une faveur,

une dette sacrée,
une juste rétribution,
un gain mérité.

LE MILIEU DE TRAVAIL :

Pas un bagne,
pas une boîte, *mais*

un sanctuaire,
un champ d'apostolat,
un champ d'honneur!

(D'après le chanoine CARDIJN.)

Aux jeunes ouvriers

Combien y en a-t-il parmi vous qui vont me lire?

Je l'ignore et je n'oserais pas me plaindre de ce que ma prose ne sera peut-être pas dévorée par des centaines de jeunes gens parce que je confesse, le premier, qu'elle est sans saveur.

Mais si je ne me plains pas, je confesserai néanmoins que la jeunesse ne lit pas assez. Et tout de suite, entendons-nous. Point il n'est question ici ni de romans ni de feuilletons. De cela, on en lit toujours trop. La jeunesse ne lit pas assez de choses sérieuses.

Des questions actuelles, présentes, de l'examen de nos faiblesses et de nos torts, nous devrions nous occuper davantage.

De l'attitude à prendre en telle circonstance, de l'orientation à donner à nos idées, en face de tel fait d'où dépend notre avenir, nous demeurons ignorants, en grand nombre.

Et pourtant, c'est une lacune. Comme il y a de choses à apprendre, de choses qui intéressent tout à fait!

Et quand l'homme pourrait-il donc arrêter d'étudier et de s'instruire puisque les plus grands savants ont confessé ne rien savoir?

Ces heures, ces longues veilles perdues dans le désœuvrement, pourquoi ne pas les employer à étendre ses connaissances?

Combien d'entre nous ne pourraient pas donner une heure par

jour à scruter le bien-fondé de ce qui fait le sujet des discussions quotidiennes?

Il importe de se faire une opinion à soi, une opinion basée sur un raisonnement sain, il est utile de se créer des principes et de faire sa part de connaissances.

L'heure est passée de se désintéresser de tout.

Notre avenir, le meilleur moyen d'aider à notre avancement, la manière de nous protéger, voilà qui commande que nous ouvrons grands notre cœur et notre intelligence et que nous nous préparions pour lutter dans l'avenir avec connaissance de cause, pour faire valoir nos droits, au besoin.

Si jamais il fut permis à l'amour propre de jouer un rôle dans notre vie, c'est l'heure de lui donner libre expansion.

Qu'on sache discerner parmi les choses à lire, parmi les journaux et les livres, mais qu'on lise. Que les yeux voient les mots et l'intelligence, les idées.

E. DANT

Songez-y

Ouvriers canadiens-français, souffrez que je vous demande de réfléchir sur les quelques considérations qui suivent:

Travaillons et toujours en conscience, mettant le culte du devoir au-dessus de nos inclinations.

Travaillons avec reconnaissance et joie, regardant comme un honneur d'employer et de développer, par le travail, les dons reçus de Dieu.

Travaillons avec ordre, paix, modération et patience, sans jamais reculer devant la lassitude et les difficultés.

Travaillons surtout avec pureté d'intention et avec détachement de soi-même, ayant sans cesse devant les yeux le compte que l'on devra rendre du temps perdu, des talents inusités, du bien omis et des vaines complaisances dans les succès obtenus.

qu'il tend à procurer le bien commun, dans la profession d'abord, par la répression des égoïsmes individuels, puis dans l'ensemble de la société, par la coordination des activités diverses et la collaboration des différents corps professionnels.

Le manque de confiance

Il est un mal qui menace de devenir une véritable épidémie, nous voulons parler du manque de confiance des membres d'une organisation ouvrière, en leurs officiers.

Dans cela, il y a quelque chose qui ne marche pas selon la raison et il y a urgence de réagir avant que l'épidémie devienne générale.

Pourquoi, je me le demande, manquer de confiance aux officiers qu'une majorité a élus pour voir à la protection la plus suivie des intérêts individuels et collectifs des membres de l'organisation et à leur administration, pour voir aussi à ce que l'ordre et la discipline y règnent?

Ce manque de confiance n'est pas supportable car il nuit au progrès de l'organisation, paralyse souvent les actes des officiers conscients de leurs devoirs et crée un malaise. Donnons aux officiers régulièrement élus toute la confiance à laquelle ils ont droit et soutenons-les la durée de leur terme d'office. Mettons donc de la raison saine dans toutes nos relations entre membres d'une organisation ouvrière.

Utile à savoir

Toutes les plantes sont composées de 14 éléments: azote, phosphore, potasse, chaux, fer, magnésie, carbone, oxygène, hydrogène, soufre, chlore, silice, soude, manganèse.

* * *

La liberté, fille du travail, se développe par l'épargne, a dit Emile de Girardin, et l'extension de l'épargne implique l'extinction de la misère.

* * *

La terre n'a pas toujours présenté l'aspect qui nous est familier. Depuis les temps lointains où notre sphère incandescente s'est peu à peu refroidie, elle a maintes fois changé de "visages". Sa température, son atmosphère, sa faune et sa flore, ont subi des variations infinies.

* * *

Le soleil luit pour tous, il chauffe et féconde la terre, mais il est d'humeur inégale. Il inonde et embrase l'Equateur, il effleure à peine des Pôles de ses rayons obliques.

Entre ces points extrêmes s'étendent des régions pour lesquelles il se montre tour à tour prodigue ou parcimonieux.

* * *

Le bois est une substance qui se prête à des emplois multiples, une substance dont la variété des emplois est comme l'indice du degré de civilisation des peuples.

* * *

Le spectacle des misères physiques endurées par la jeunesse

russe est terrifiant. Laissés sur le grand chemin par les parents trop pauvres, d'une part, arrachés par l'Etat à la salubre influence de la famille, d'autre part, les enfants abandonnés et souffreteux sont au nombre, d'après Lounatcharski, de près de 15,000,000. Ils vivent, comme ils peuvent, des bénéfices du vol et des produits du vice.



Service en Relations Industrielles

Depuis quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. NORMAN A. McLARTY,
Ministre

N. B. BRYCE M. STEWART,
Sous-ministre

Message du président de la C.T.C.C.

La guerre a multiplié les emplois: la misère est partie de beaucoup de foyers; le soleil du travail y a pénétré.

Faut-il dire: vive la guerre...! C'est elle en somme qui met fin à la crise du chômage... Au point que beaucoup d'ouvriers, joyeux et reconnaissants, s'écrient désormais: vive le travail!

Non, il ne faut pas dire: vive la guerre; si elle a augmenté le nombre des travailleurs, elle taxe leurs salaires comme jamais ils ne le furent. Elle taxe les travailleurs même plus que les employeurs, car ceux-ci jouissent normalement de deux revenus: le salaire et les profits de leurs entreprises, deux revenus lourdement taxés, il est vrai, mais deux revenus quand même.

Il ne faut pas dire vive la guerre... mais il semble qu'il faudrait souhaiter, en temps de paix, une politique de travail de même calibre que la politique de guerre. Si cette politique vaut beaucoup de travail à la nation, l'incertitude l'accompagne, il n'a aucune garantie de stabilité pour des milliers de travailleurs.

Ne serait-ce pas le plus beau souhait qu'en cette Fête du Travail, pourraient sans distinction, formuler tous les travailleurs, à savoir: que les gouvernants du pays sachent préparer l'après-guerre en inaugurant une politique de travail national, de la même importance, de la même intensité, si l'on peut ainsi espérer, que la politique de guerre actuelle!

En temps de guerre plus qu'en temps de paix, le travail acquiert un sens national. Toute la nation apprécie sa valeur pour le salut du pays. N'est-il pas l'épine dorsale même de l'armée? Si en temps de paix le travail recevait la même préoccupation, s'il était estimé à la même valeur nationale, si l'emploi du capital humain provoquait le même concours dans la coordination des efforts pour qu'il n'y en ait pas d'inutilisé, de mal rémunéré et de tyrannisé, la question sociale ne serait pas loin d'être résolue.

Travailleurs catholiques, syndiqués de la C.T.C.C., nous sommes des ouvriers d'une année dans une œuvre de cinquante ans! Travaillons, peignons avec le même courage, la même patience, la même persévérance de l'Église, notre mère, et le jour viendra peut-être où les travailleurs connaîtront un sort meilleur que le présent.

Célébrons dignement la Fête du Travail.
Saluts fraternels.

Alfred CHARPENTIER,
président de la C.T.C.C.

Message des présidents

Comme présidents des Syndicats catholiques de Montréal, nous saisissons avec empressement l'occasion de la célébration de la Fête du Travail pour offrir nos vœux les plus sincères à nos officiers et à nos membres.

Puisse la nouvelle année syndicale apporter à chacun santé florissante, du travail en abondance, de meilleures conditions de travail, un salaire correspondant mieux aux conditions de la vie, une prospérité plus grande que jamais et à nos syndicats des succès jusqu'ici inconnus.

Que la paix règne dans nos rangs et ce, pour le développement rationnel et l'honneur du syndicalisme catholique en notre ville.

Nous recommandons vivement à tous nos membres de se faire un devoir d'honneur d'assister avec leurs familles à la grande manifestation de foi religieuse de dimanche, à l'Oratoire Saint-Joseph et puisse notre puissant patron nous accorder ses faveurs.

Bonne fête, chers syndiqués!

Osius Filion, syndicat des menuisiers; *J.-E. Beaudoin*, syndicat des employés de magasins; *O. Douville*, association nationale des briqueteurs et maçons; *A. Courcelles*, syndicat des employés de la cité; *Geo. Savoie*, syndicat de la boulangerie et pâtisserie; *Chs. Doré*, syndicat des travailleurs en chaussure; *Roméo Valois*, syndicat des typographes; *J.-H. Delisle*, syndicat de l'industrie du journal; *A. Beauchemin*, syndicat des employés de tanneries; *Adrien Gendreau*, union nationale des poseurs de marbre, tuile et terrazzo; *L.-P. Gagné*, syndicat des pressiers No 1; *Mlle M.-R. Grignon*, syndicat de l'industrie du chapeau; *F. Dussault*, syndicat des gantiers; *Gérard Viau*, syndicat des barbiers-coiffeurs; *Alp. Bourdon*, syndicat des fonctionnaires; *Alp. St-Charles*, syndicat des relieurs; *Hermas Gagnon*, association des surintendants et contremaîtres; *Théo Baigné*, syndicat des pressiers de journaux; *Robert Lefebvre*, association des plâtriers et cimentiers; *F.-X. Girard*, association des employés d'hôpitaux; *Jos. Boucher*, association des peintres; *F. Martineau*, syndicat des latteurs en bois; *Onésime Renaud*, syndicat de l'industrie du bois de construction; *L. Grimard*, union nationale du vêtement; *J.-A. Chagnon*, syndicat des employés de tramways.

Message de M. J.-B. Delisle

La célébration de la Fête du Travail marque, chaque année, un événement important dans la vie du travailleur manuel et de l'employé du commerce et de bureau.

C'est le jour de l'affirmation pacifique mais réelle de la valeur numérique, économique et morale des syndicats; c'est aussi le jour de récollection et des résolutions énergiques.

Officiers et membres des syndicats, je crois devoir, comme président du conseil central des syndicats catholiques de Montréal, vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur, de bonne santé et à vos familles la paix intérieure.

Comme la manifestation religieuse à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal sera la seule manifestation extérieure de la Fête du Travail, je vous invite instamment à vous rendre en une masse compacte à l'Oratoire du glorieux patron des travailleurs, dimanche après-midi, avec vos familles.

J'invite aussi tous les travailleurs et travailleuses catholiques de notre ville, jeunes et plus âgés, à assister à cette manifestation de foi religieuse qui devra offrir le plus émouvant spectacle encore jamais vu à Montréal.

Ouvriers et ouvrières de la métropole, affirmons hautement nos principes religieux et demandons avec confiance à notre Maître Souverain et à notre saint patron la paix du cœur, la paix industrielle et la paix sociale en notre patrie canadienne.

Nous avons tous besoin de cette paix qui reconforte, qui soutient les cœurs, qui relève le moral, qui garde unis les membres d'un même mouvement social, les citoyens d'un même pays et ceux d'une même famille.

Bonne fête, ouvriers syndiqués!

J.-B. DELISLE, président

Un message à nos travailleuses

Femmes et jeunes filles, qui travaillez pour gagner honorablement votre vie, souffrez qu'à la veille de la Fête du Travail, nous vous présentions nos souhaits les plus sincères de bonne santé et un contentement de vivre plus grand et reconfortant.

Puisse la nouvelle année syndicale vous assurer de meilleures conditions de travail, un respect plus accentué de votre salaire légal et une protection parfaite de votre dignité humaine.

Puissiez-vous, enfin, réaliser qu'il y a nécessité urgente et même pressante pour vous toutes, de joindre le syndicat catholique afin d'y trouver ce qui vous est nécessaire et une protection permanente de vos intérêts professionnels et sociaux.

Si l'isolement est nuisible à un travailleur, il l'est cent fois plus à vous, ouvrières industrielles et travailleuses de tous états.

Pensez-y donc sérieusement, le syndicat catholique sera votre force dans vos revendications justes et raisonnables; il vous assurera une valeur numérique économique et morale qui en imposera et qui compte pour beaucoup auprès des employeurs et des pouvoirs civils et législatifs.

Avec vos frères travailleurs, rendez-vous, dimanche, à l'Oratoire Saint-Joseph et puisez abondamment à cette source vivifiante de biens moraux et de paix du cœur.

Bonne fête, soeurs du travail!

Le congrès de la C.T.C.C.

Les officiers et les membres des syndicats catholiques attendent avec une impatience qui s'explique la tenue du congrès annuel de la C.T.C.C. qui, cette année, coïncide avec le 20^e anniversaire de la fondation de cet organisme syndical devenu une valeur morale à nulle autre pareille.

Les délégués qui prendront part à ces assises auront à étudier de graves questions.

Souhaitons le plus grand succès à ce congrès.

Les souhaits du Secrétariat

La Direction du Secrétariat des Syndicats catholiques de Montréal, par l'entremise de "La Vie Syndicale", est heureuse d'offrir ses hommages et ses meilleurs souhaits aux officiers et aux membres des divers organismes composant dans notre métropole le syndicalisme catholique, à l'occasion de la Fête du Travail.

Puisse la Divine Providence donner à chacun une santé florissante, un emploi permanent et de plus en plus rémunérateur, la paix dans leur famille, la prospérité bienfaitrice de leurs syndicats et le contentement de vivre dans la paix du cœur et de l'âme.

A tous et à chacun des organismes syndicaux, le Secrétariat offre sa plus dévouée et sincère collaboration afin que triomphe, dans notre ville et la région, les immuables principes de la doctrine sociale catholique.

C.-O. BRUNEAU,
Secrétaire

Message des aumôniers

Vos aumôniers sont heureux de saluer la Fête du Travail comme un jour de légitimes réjouissances et de sérieuses considérations. Que cette fête apporte à tous ceux qui travaillent le bonheur que peut procurer la conscience du devoir accompli et de la dignité de celui qui l'a accompli dans quelque métier que ce soit.

Que chacun des ouvriers puisse se rendre ce témoignage, c'est l'ardent désir de vos aumôniers, d'avoir mis en valeur cette fraternelle collaboration, sans laquelle les syndicats catholiques ne peuvent réaliser leur œuvre de justice et de paix sociale.

Si le travail est une noble chose, comme on le proclame justement en ce jour de fête, que les patrons le rémunèrent donc à sa valeur d'une part, et de l'autre, que les ouvriers l'accomplissent comme un devoir sacré.

Si les syndicats catholiques sont les unions requises, pour assurer le bon ordre et la paix au sein des masses ouvrières, comme la plupart le reconnaissent en paroles, que les patrons, les pouvoirs publics se conforment à leurs justes réclamations et qu'ils leur permettent dans les limites légitimes d'accomplir leur œuvre de restauration sociale.

Il est à espérer que tous les ouvriers syndiqués ou non, assisteront en grand nombre à la Fête du Travail. Aux pieds de saint Joseph de l'Oratoire, ils apprendront que la charité, c'est-à-dire l'amour du prochain et surtout l'amour de son frère dans le travail est encore ce qu'il y a de plus fort et de plus puissant pour faire triompher la cause ouvrière et établir la paix du Christ dans le monde du travail.

Lucien VALOIS, ptre,
ass.-aumônier des syndicats

Message des présidents de nos fédérations

La célébration de la fête annuelle des travailleurs nous fournit l'occasion de présenter aux officiers et aux membres de nos syndicats affiliés nos meilleurs vœux de bonheur, de santé florissante, de contentement de vivre.

Nous souhaitons voir nos syndicats plus prospères que jamais et devenir une valeur morale prenante chez tous les travailleurs. Nous souhaitons aussi voir tous nos membres devenir plus que jamais des apôtres de la doctrine sociale catholique.

Que la paix règne dans nos syndicats, que nos membres y trouvent l'appui dont ils ont tant besoin dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes et pour aussi y puiser cette volonté ferme et persévérante de devenir chacun une compétence professionnelle qui fera l'honneur des syndicats comme aussi des ouvriers canadiens.

Travaillons avec ensemble pour que nos fédérations marchent avec vaillance vers les sommets de la bonne renommée. Bonne fête à tous!

G.-A. Gagnon, fédération des métiers de l'imprimerie du Canada.
Osius Filion, fédération du bâtiment.
P.-E. Cabana, fédération des barbiers-coiffeurs.
Ed. Brouillette, fédération des gantiers.

La fête du travail

Ouvriers catholiques du "grand" Montréal, la manifestation religieuse de la Fête du Travail, est sûrement l'événement le plus important de l'année ouvrière.

C'est aux syndicats catholiques que les ouvriers et les ouvrières de tous états doivent cette manifestation qui leur permet de songer aux choses d'ordre religieux, de se grouper pour remercier Dieu de ses faveurs et le prier de bénir leurs efforts réunis afin que la religion ait toujours sa place prédominante dans la vie quotidienne et enfin accorder à tous et à chacun la paix du cœur.

Pourquoi cette manifestation religieuse a-t-elle lieu à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal? D'abord parce que saint Joseph est le patron et le modèle des travailleurs, et ensuite parce que saint Joseph suscita un humble ouvrier et un religieux modeste dans ses origines et dans sa manière de vivre — nous voulons dire le Frère André — pour accomplir et réaliser en ce site enchanteur, une œuvre admirable, qui tient du prodige, de renouveau religieux des cœurs et de la société. C'est de toute évidence que saint Joseph voulait beau et grand cet Oratoire pour y attirer la foule ouvrière, pour lui parler plus intimement au cœur, mieux connaître ses besoins moraux et purement matériels et les combler de bienfaits qui conduisent plus près de Dieu.

L'Oratoire du Mont-Royal, mais c'est le mont Thabor où saint Joseph met ceux qui s'y rendent, bien en face avec Dieu qui pardonne, bénit et encourage.

Cette manifestation du 31 août n'est pas celle des syndicats — ils en sont les organisateurs zélés avec les bons Pères de Sainte-Croix, la J.O.C. et la L.O.C. — mais celle des ouvriers, des ouvrières, de tous ceux qui travaillent, peinent, souffrent, pleurent et qui savent encore prier et se confier à Dieu.

VIBRANT APPEL

En ces temps alarmants et aux incertitudes déprimantes, il convient que l'assistance à cette manifestation dépasse tout ce qui s'est encore vu au mont Royal et dans la ville de Marie.

Oui, allez-y, ouvriers et ouvrières, travailleurs et employés de tous états, pour affirmer votre catholicisme, votre volonté de mériter les faveurs célestes qui feront de vous tous des salariés satisfaits, des citoyens intègres.

Que les jeunes et les plus âgés se groupent et fassent monter au trône de Dieu par l'entremise de saint Joseph et du Frère André, son si fidèle serviteur, des prières ardentes, des supplications confiantes pour assurer à chacun la paix de cœur et à notre patrie la paix sociale et enfin, mettre fin à une guerre effroyable.

En ce faisant, on aura donné à la Fête du Travail le caractère et la dignité qui lui conviennent le mieux.

LE PROGRAMME

- 1—La foule se rend à l'Oratoire dès 1 h. 30, en face de la crypte.
- 2—Arrivée des dignitaires civils et civiques et autres invités; des officiers des syndicats catholiques, de la J.O.C., de la L.O.C., etc.
- 3—Arrivée des membres du clergé, de Son Exc. Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, et de sa suite.
- 4—Souhaits de bienvenue par le R. P. Deguire, recteur de l'Oratoire, prière et chant par la foule.
- 5—Sermon français et anglais.
- 6—Allocution de Son Exc. Mgr Joseph Charbonneau.
- 7—Procession de Saint-Sacrement sur le parterre avec chant et prière par la foule.
- 8—Au revoir, bénédiction du Saint-Sacrement et chant par la foule.

La température le permettant, la manifestation aura lieu à l'extérieur, autrement la manifestation aura lieu à l'intérieur.

N.B.—On compte que les ouvriers, les ouvrières et une affluente immense voudront participer à cette grande manifestation de foi religieuse. Parents catholiques, permettez à vos enfants de vous accompagner, car le spectacle qu'ils verront restera à jamais gravé dans leur imagination.

Le monopole du tabac

Ces jours derniers, les journaux publiaient une nouvelle qui annonçait que trente-six compagnies ou firmes de tabac avaient été trouvées coupables d'infraction à la Loi contre les Monopoles. On accusait ces compagnies d'avoir organisé un trust du tabac afin de restreindre la concurrence, d'augmenter les prix et de les contrôler; en somme on les a jugées nuisibles à l'intérêt public.

Parmi ces trente-six compagnies et firmes on relève des noms bien connus: Imperial Tobacco, The B. Houde Co., Tuckett Tobacco Ltd., L. O. Grothé Ltée (aujourd'hui contrôlée par Imperial Tobacco), W. C. MacDonald Inc., H. Simon & Son; trois autres compagnies subiront un procès identique à l'automne: Benson & Hedges Ltd, Rock City Tobacco Co., et MacDonalds Consolidated Ltd.

L'avocat des compagnies trouvées coupables de combinaisons nuisibles à l'intérêt public a an-

noncé qu'il logerait un appel contre la décision du jury et a demandé la suspension de leur exécution.

Les combines des trusts sont l'une des grandes causes de mécontentement populaire et se trouvent sûrement à la base même du malaise général; nous sommes heureux de l'attitude du gouvernement fédéral qui vient d'intenter procès contre ces compagnies devant un jury de six hommes. Ce procès a duré quatorze semaines et 1,127 exhibits ont été déposés devant le tribunal, surtout par la poursuite.

Il est temps, nous semble-t-il qu'action soit prise contre ces monopoles qui sont devenus l'Etat dans l'Etat pour ne pas dire l'Etat tout court, en certains cas.

Si la période de guerre peut être de nature à ouvrir les yeux des autorités et à les obliger à agir efficacement, un grand pas sera fait dans la préparation de l'après-guerre. — (G. B.)

Nos annonceurs

La Vie Syndicale est un journal ouvrier qui poursuit une oeuvre sociale de toute première valeur parmi les ouvriers, et les ouvrières de nos diverses industries.

La doctrine qui guide ses activités est reconnue par les économistes bien pensants et généralement par tous ceux qui croient aux principes de justice et de charité comme la meilleure et la plus sûre.

En annonçant dans *La Vie Syndicale*, les industriels et les marchands collaborent à l'oeuvre qui maintient et assure la paix industrielle et sociale, contribuent au renouveau social qui établira entre les diverses classes de la société des relations amicales et entre le patronat et le salariat une collaboration étroite et profitable à tous.

Par *La Vie Syndicale* nos annonceurs, et à des conditions avantageuses, atteignent les ouvriers, les ouvrières, les parents et les amis de ceux-ci qui sont des lecteurs assidus de notre

journal chaque mois.

Les ouvriers et les ouvrières, croyez-le, apprécient votre générosité envers leur journal et ils comptent que vous lui continuerez l'appui de vos annonces.

En nous aidant dans notre oeuvre, nous vous aidons au progrès de vos industries et de vos commerces. — (Le Publiciste)

La propagande syndicale

Un syndicat de métier ou de profession a besoin, pour assurer la protection des intérêts individuels et collectifs de ses membres, d'une valeur numérique, économique et morale.

De toute évidence, il est nécessaire que les officiers et les membres soient ou deviennent des propagandistes dévoués et compétents.

L'ambition des uns et des autres devrait être de faire en sorte de grouper sous la bannière syndicale tous les ouvriers du métier ou de la profession. Pour

arriver, il est nécessaire de causer amicalement avec les non-syndiqués, d'entendre leurs objections et d'y trouver une réponse convaincante, d'apporter des arguments solides, bien définir le rôle et la mission du syndicat, de mentionner avec force de détails, les avantages offerts et de démontrer la garantie légale que tels avantages seront donnés aux membres.

Cette propagande individuelle est en tout supérieure à la propagande collective, car le propagandiste bien préparé et connaissant bien le syndicalisme et ses avantages est en état de répondre victorieusement à toutes les objections de celui qu'il veut faire un syndiqué convaincu.

Officiers et membres de syndicats, renseignez-vous et devenez ces apôtres précieux du syndicalisme catholique.

Pensées

Le patron, qui croit avoir toujours raison contre ses ouvriers, est dans l'erreur.

Les salaires et le coût de la vie

Une loi obligeant l'augmentation des salaires au niveau du coût de la vie n'aurait rien de préjudiciable pour les employeurs honnêtes; on ne pourrait dire, comme cela arrive si souvent, "que les bons payent pour les moins bons", car il y aurait juste égalité.

Les employeurs qui ont consenti volontairement à donner justice à leurs ouvriers ne pourraient qu'accepter avec joie une telle loi puisque leur généreux geste leur fait subir une concurrence déloyale de la part de compétiteurs moins imbus d'esprit social. Ces derniers, par une telle loi, ne seraient, en somme, que soumis à une règle générale déjà acceptée par un grand nombre d'industriels qui ont jugé juste et raisonnable d'accorder des bonis de guerre à leurs employés. — (G. B.)

Grande activité industrielle

Les statistiques fédérales accusent une augmentation considérable dans l'embauchage de par le Canada, dans les provinces de Québec et d'Ontario, en particulier.

Dans ces deux provinces se trouvent les grands établissements, usines, manufactures qui travaillent pour le programme d'armements du pays.

Montréal, Québec, Toronto, Ottawa, Hamilton, Winnipeg, Vancouver et Windsor, Ont., sont les villes qui ont surtout bénéficié de cette augmentation de l'embauchage.

L'an dernier, au 1er mai, les personnes travaillant dans les diverses industries canadiennes totalisaient un million cent dix-sept mille. On constate que d'une année à l'autre, à la même époque, il y a eu un accroissement de plus de trois cent trente mille.

Droits et devoirs

De toute nécessité, il faut que le travailleur se pénétre bien de cette vérité "qu'il n'a pas que des droits à faire respecter, mais aussi des devoirs à remplir."

Il ne servira de rien à l'ouvrier de critiquer l'injustice de son employeur, de dénoncer l'égoïsme lamentablement étroit de son patron si lui-même, est un ouvrier égoïste, intolérable et intraitable, un ouvrier qui perd le temps de son travail qui appartient au patron et s'il fait un mauvais ouvrage ou gâche les matériaux nécessaires à la fabrication du produit qu'on lui commande de faire.

L'ouvrier, qui veut être respecté et traité avec justice par son patron doit d'abord être juste, honnête et consciencieux sur son ouvrage. Un tel ouvrier a le droit indéniable de s'élever contre son employeur injuste et il mérite que son syndicat de métier agisse et réclame que justice lui soit rendue.

MINISTÈRE DU TRAVAIL



CANADA

LES MESURES MINISTÉRIELLES POUR CE QUI REGARDE LES SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE EN CANADA PROTÈGENT EMPLOYEURS ET EMPLOYÉS

Des salaires plus élevés qui achètent de moins en moins ne peuvent que faire encourir des dettes et faire naître le découragement. Pour la même raison, un commerce bâti sur des valeurs irrationnelles doit s'effondrer comme un ballon dégonflé.

Il est dans l'intérêt de tous qu'en Canada l'inflation soit régie, et pour cette raison le Gouvernement prend des mesures pour contrôler l'accroissement des prix, ainsi que les loyers et les profits.

L'Arrêté Ministériel No. 7440 a pour fin de rendre ce contrôle effectif. Il stabilise les salaires et établit un boni basé sur le coût de la vie. Ceci comme surcroît pardessus les salaires de base. Ce boni varie de 25 sous par semaine pour chaque point de pourcentage dans la hausse ou dans la baisse d'après l'indice du coût de la vie, à l'exception d'employés juvéniles, et filles ou femmes gagnant moins que cinquante sous de l'heure, alors que le boni est de 1 pour cent des salaires de base.

Pourquoi les EMPLOYÉS Devraient Appuyer l'Arrêté No. 7440

L'Arrêté Ministériel No. 7440 établit une haute base pour tous les salaires ou gages. Cette base vous protège contre toute perte de revenus réels occasionnée par un écart entre les prix et les salaires qui tendrait à trop s'élargir.

La Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre exerce un contrôle semblable sur les prix des produits nécessaires à la vie. Cette Commission, en plus, s'efforce de maintenir un approvisionnement adéquat de ces produits en tout temps.

Les ouvriers canadiens ont un plus grand pouvoir d'achat que jamais auparavant. Ne soyez pas tentés de sacrifier cette position avantageuse pour le mirage d'accroissement de salaires durant la guerre — ceci a pour effet de faire encourir des dettes et de produire du découragement, car les prix gardent inévitablement le devant sur les salaires.

L'Arrêté 7440 contrôle cette compétition entre les prix et les salaires, et l'établissement d'un tarif fixe pour les bonis favorise les employés gagnant des salaires minimes.

Tous les ouvriers devraient appuyer l'Arrêté 7440. Procurez-vous une copie de cet Arrêté et étudiez-le. Discutez ses dispositions avec votre employeur et avec vos compagnons de travail.

C'est le système le plus favorable à l'employé, à l'employeur et au contribuable conçu jusqu'à maintenant. Les ouvriers et les employeurs sont requis, dans l'intérêt de l'effort de guerre du Canada, d'observer l'esprit et la lettre de cet Arrêté. Tous en bénéficieront.

Pourquoi les EMPLOYEURS Devraient Appuyer l'Arrêté No. 7440

Lorsque les salaires atteignent le sommet de l'échelle établie par l'Arrêté, nulle augmentation de salaires de base ne peut être accordée. Donc, les dangers qui résulteraient d'une inflation disparaissent.

Les guerres ne se font pas sans qu'il se produise quelque accroissement dans les prix des produits nécessaires à la vie. La Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre s'efforce de fixer des limites à ces accroissements, en vue d'empêcher une augmentation injustifiée du coût de la vie.

Le boni pourvu par l'Arrêté 7440 est conçu en vue de satisfaire à toute majoration inévitable du coût de la vie.

Même si l'Arrêté prescrit des réajustements de salaires en certains cas, il est juste de croire que son effet sera d'empêcher que l'inflation n'atteigne le haut sommet qu'elle atteignit durant la dernière guerre.

L'Arrêté a aussi pour effet de conserver le moral des ouvriers, car ceux-ci savent que tous sont traités de la même façon. Ceci supprime une cause de friction entre ouvriers et employeurs.

Publié sous l'Autorité de

N. A. McLARTY,

Ministre du Travail

Ottawa,
juillet 29, 1947

La fédération des barbiers et coiffeurs de la province

La Fédération des barbiers-coiffeurs, Inc., de la province de Québec, a pris naissance pour de bon dans le beau district de Hull, le 15 septembre 1935. Ses promoteurs furent les directeurs de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada du temps et avec l'aide précieuse de M. l'abbé Jean Bertrand et de M. Léonce Girard.



M. CABANA, Fédération des barbiers-coiffeurs.

Pour la première fois, un organisme vraiment national et syndical englobant presque la totalité des employés barbiers de notre profession qui fut par trop longtemps négligée venait de voir le jour. Ses débuts furent des plus modestes soit avec trois syndicats de compagnons barbiers, alors qu'aujourd'hui la fédération compte dans ses rangs 21 syndicats représentant l'élément féminin, les patrons et les employés barbiers et ce, dans neuf principaux centres de la province, avec un effectif de plus de 2,000 membres.

Depuis sa fondation, la fédération a fait, de par la province des progrès considérables et les perspectives d'avenir sont les plus encourageantes pour tous ceux qui exercent cette profession que chacun veut revoir posséder la si enviable réputation des anciens jours où elle était compagne si précieuse à la médecine.

Les services que la fédération a rendus, tant aux employeurs qu'aux employés ne se comptent plus. Même ceux qui sont restés indifférents à sa marche et à ses activités, sont obligés de reconnaître qu'elle est un organisme utile et même très nécessaire pour une meilleure protection des intérêts individuels et collectifs des maîtres et employés barbiers de notre province. Grâce à ses procédés, honnêtes, et empreints de justice et de charité, la fédération jouit d'une influence considérable auprès des patrons bien pensants et qui sont encore nombreux dans notre profession.

La fédération est affiliée à la C.T.C.C., ce qui augmente encore et de beaucoup son influence et sa capacité de travail, car les officiers de ce puissant organisme lui sont d'une aide constante et combien précieuse dans la tâche à remplir. La fédération a aussi un conseiller technique et comme aumônier, M. l'abbé Jean Bertrand.

Il me plaît de dire que l'entente la plus parfaite et cordiale existe entre patrons et syndicats, entre les syndicats affiliés et la fédération. Il me faut bien, cependant, dire que si tous les maîtres barbiers, les employés barbiers comprenaient mieux leurs devoirs et réalisaient mieux leurs responsabilités sociales, les conditions des patrons et des employés barbiers-coiffeurs pourraient être améliorées de façon à donner à chacun un bien-être plus reposant. Les activités des directeurs de la fédération sont nombreuses et bien-faisantes dans l'ensemble et si elles ne sont pas annoncées avec fracas, elles ne se continuent pas moins et avec un esprit de justice et de charité, ce qui ajoute encore à la satisfaction du devoir accompli.

Il reste encore beaucoup à faire avant d'obtenir toutes les améliorations si nécessaires à la profession et à tous ceux qui y appartiennent. Je demande aux officiers et aux membres de nos syndicats affiliés dans notre province de rester unis sous la bannière de la fédération, de se bien pénétrer de l'esprit de corps qui triomphe des difficultés; pénétrons-nous bien de cette charité chrétienne qui ajoute au courage, au dévouement et qui assure la réalisation complète des revendications justes et honnêtes de la fédération et des syndicats qui lui sont affiliés au bénéfice de tous nos membres et pour redonner à notre profession la si belle réputation qu'elle avait un jour et que l'indifférence a enfouie dans un si regrettable oubli.

Avec le concours de tous, vos officiers travailleront avec plus d'entrain et de courage à remplir toute leur tâche. Unissons-nous pour le bien de tous.

P.-E. CABANA, président

A nos patrons

Le Syndicat des employés barbiers-coiffeurs a pour mission d'assurer à ses membres les meilleures conditions de travail et un salaire pouvant leur permettre de rencontrer leurs obligations familiales et sociales.

Vous êtes au courant, patrons, des activités persévérantes de notre syndicat auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir des lois capables de servir les intérêts et des patrons et des employés de notre profession.

Si nous avons obtenu la plus importante amélioration à la Loi des conventions collectives, nous le devons à notre persévérance et à nos affiliations à la Fédération des barbiers de la province et à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

Cette amélioration vous sera profitable comme à nos membres. Ceci vous devra donner la preuve que nos activités ne visent pas que nos intérêts mais aussi ceux de nos employeurs.

puisque nous appartenons tous à la même profession. Pour que cette collaboration soit encore plus efficace, il faudrait que les maîtres barbiers aient leur seul syndicat et les employés soient tous membres de notre syndicat qui est incorporé.

Pour assurer la réalisation de ce souhait, tendons tous nos efforts.

J. BELAND, secrétaire-financier.

Notre profession

La profession du barbier est la plus belle et la plus noble qui soit.

Elle faisait vivre son homme autrefois et dans des conditions avantageuses et honorables.

Les divisions mesquines, égoïstes et déraisonnables de notre époque ont déshonoré notre profession et ont fait des barbiers des esclaves de systèmes véreux qui ont fait disparaître le contentement de vivre, l'ambition poussant vers une compétence inspirant la confiance chez le barbier et ses clients.

Maîtres et compagnons barbiers, il est encore temps de réagir contre nos ennemis qui se recrutent dans nos rangs et dans un public qui ne vous comprend plus et ne le blâmez pas, vous-mêmes, depuis plus de quinze ans, nous ne vous comprenons plus. Assez de ces divisions déprimantes, relevez la tête, allons de l'avant vers un nouveau tant désiré.

Place aux barbiers conscients de leurs valeurs professionnelles.

VIEUX BARBIER

SALON DE CIRAGE

Adolphe Gravel
BARBIER

437 St-Zotique est, Montréal

Ph. Dupuis

BARBIER

436 St-Zotique est, Montréal

J.-U. Levasseur

BARBIER SANITAIRE

531 St-Zotique est, Montréal

Chers lecteurs

Si vous aimez à lire *La Vie Syndicale*, c'est que vous y trouvez ce qui vous intéresse et vous instruit...

Si vous tenez plus qu'auparavant à la lire et à la faire lire par les membres de votre famille et par vos amis, c'est que vous avez compris toute l'importance de l'oeuvre qu'elle poursuit...

Si nous vous avons compris, nous avons lieu de nous réjouir car vous êtes et resterez nos meilleurs amis et les plus dévoués propagandistes de *La Vie Syndicale*, prêts aux sacrifices nécessaires pour augmenter sa circulation afin qu'elle répande dans notre grande métropole, dans notre région et dans la province les principes de notre mouvement comme aussi ceux de la doctrine qui nous guide.

Plus notre circulation sera grande, plus aussi les industriels et les hommes du commerce nous donneront leurs annonces.

Aidez-nous à augmenter la valeur de notre journal et nous vous aiderons avec sincérité et défendrons sans fléchir vos droits et vos intérêts professionnels.

Donnons-nous la main!

Affirmons nos convictions religieuses

Les ouvriers et ouvrières catholiques de notre grande ville ont voulu que la Fête du Travail, ne soit pas seulement une occasion d'un repos mérité, d'une affirmation numérique nécessaire, mais encore d'une manifestation religieuse réconfortante au coeur et à l'âme.

La vie du travailleur n'a pas que le côté matériel, il y a aussi le côté surnaturel, deux aspects inséparables pour un catholique. Si le corps a besoin de repos, de tranquillité pour refaire ses forces pour accomplir toute sa tâche quotidienne; il est nécessaire que le coeur et l'âme aient l'occasion de se rapprocher de Dieu, le Maître souverain de toutes choses, pour le remercier des faveurs reçues et lui demander force, courage et santé si nécessaires dans l'accomplissement de ses devoirs.

Allez, ouvriers et ouvrières et vous aussi les jeunes, en rangs serrés au sanctuaire de saint Joseph du Mont-Royal, et priez avec confiance votre si auguste patron et modèle, lui qui connaît si bien les misères, les fatigues, les tracas, de vos conditions de travailleurs.

A l'occasion de cette manifestation de foi religieuse de la fête du travail, affirmez la valeur numérique, économique et morale de vos syndicats et partant du syndicalisme catholique, le seul espoir des amis de l'ordre social en notre province.

C'est bien là, à l'Oratoire Saint-Joseph, oeuvre impérissable du bon Frère André, l'endroit propice pour réclamer avec insistance de Saint-Joseph la paix industrielle, des coeurs et des âmes, la paix dans nos familles, dans notre ville et dans la patrie canadienne.

Le syndicat des employés barbiers-coiffeurs de Montréal

A la veille de la célébration de la fête annuelle des travailleurs du Canada, qu'il me soit permis, employés barbiers-coiffeurs, d'attirer votre bienveillante attention sur ce qu'il faudrait faire pour ramener plus d'ordre et de discipline dans notre profession. Je vous parlerai avec ma franchise habituelle.

Il y a présentement trop d'organisations qui sollicitent les membres de notre profession avec ce résultat que les employés barbiers-coiffeurs, tout particulièrement, sont divisés en groupes qui se jalouent, s'épient et nuisent de façon déprimante aux intérêts particuliers et généraux de notre profession et de ceux qui y appartiennent.

Je crois sincèrement que le Syndicat des employés barbiers-coiffeurs, l'ainé et celui qui fut le premier qui a cru devoir se donner une personnalité légale, est le seul capable de ramener la paix dans la profession, d'offrir une garantie de stabilité et de faire bénéficier les hommes du métier d'avantages précieux et nécessaires.

Son incorporation en vertu de la Loi des Syndicats professionnels et son affiliation à la Fédération des barbiers de la province et à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada donnent à notre syndicat une valeur économique et morale que les gens sérieux désirent et apprécient toujours.

Employés barbiers-coiffeurs de Montréal, ne croyez-vous pas que le moment est venu de songer le plus sérieusement possible à votre avenir, à vos intérêts professionnels et sociaux, d'oublier les divergences d'opinions pour mettre de l'avant les améliorations nécessaires et si instamment réclamées par les maîtres et employés barbiers-coiffeurs de notre ville?

Ne croyez-vous pas que si nous étions solidement unis dans un organisme sérieux et à personnalité légale, nous aurions la valeur et l'influence nécessaires pour faire considérer nos revendications justes et honnêtes et obtenir ainsi les améliorations utiles à nos conditions de travail et de salaires, comme aussi de mettre fin aux différents stratagèmes en usage et qui sont préjudiciables tant aux maîtres barbiers humains et qui traitent bien leurs employés, qu'aux employés eux-mêmes?

Employés barbiers-coiffeurs, venez donc avec nous travailler avec sincérité, décision et courage aux meilleurs intérêts de cette classe de travailleurs depuis trop longtemps le jouet de gens qui soignent leurs petits intérêts égoïstes ou de clan.

Affirmons-nous donc une fois pour toutes et réalisons quelque chose qui puisse compter pour notre bien-être.

Gérard VIAU, président

Intéressant pour les barbiers-coiffeurs et leurs amis

A la devanture de tous les barbiers-coiffeurs se trouve toujours un poteau court (ou quelquefois une simple planche) qui porte des rayures obliques en deux ou trois couleurs différentes; le blanc, le rouge et le bleu. C'est aujourd'hui un moyen d'identifier leur boutique. Mais autrefois ces poteaux colorés devaient avoir une autre signification. Quelle était-elle?

Ces trois couleurs, bleu, blanc, et rouge, sur le poteau que l'on peut voir à la porte de toutes les boutiques de barbiers-coiffeurs, étaient celles des bannières de leurs saints patrons. Tous les artisans étaient autrefois groupés dans des corporations qui avaient généralement pour patron quelque bienheureux personnage qui s'était distingué par l'exercice du même métier ou dont la vie présentait quelque liaison avec les outils caractéristiques de cette profession. La corporation des barbiers avait deux patrons pour sa part, saint Luc, le premier des médecins chrétiens, étant probablement l'un d'entre eux. Il ne faut pas être surpris de voir les médecins mêlés aux barbiers car, en ces temps du moyen âge où l'art était rudimentaire, on ne connaissait guère que deux moyens de soigner les gens: l'un était la purgation et l'autre la saignée, appliquées l'une et l'autre sans beaucoup de discernement. La saignée, qui se faisait au bras, étant matière chirurgicale, demandait un bras exercé et des instruments d'un tranchant infailible. Le rasoir des barbiers se trouvait donc tout désigné. Le rouge et le bleu auraient encore pu signifier la différence du sang artériel et du sang veineux, tandis que le blanc convenait à la peau, une fois rasé.

C'est à y penser

Les maîtres et employés barbiers de notre ville, il faut bien le dire, sont responsables de la situation actuelle de la si belle profession du barbier.

* * *

Que penser des maîtres barbiers qui font travailler les employés barbiers à 50 ou 60 sous dans la piastre?

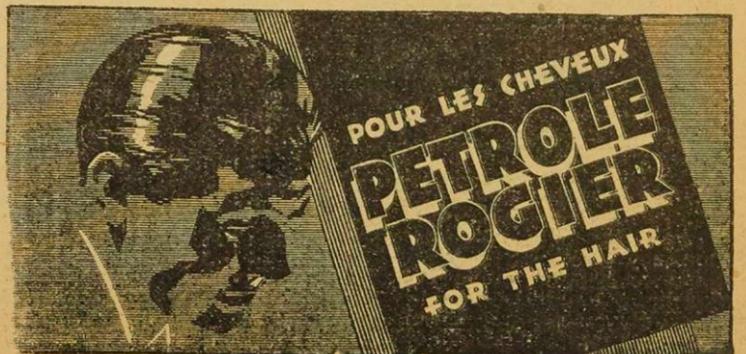
Comité de la fête du travail

Président: Alphonse St-Charles

Vice-président: P.-E. Cabana

Secrétaire: J.-M. Chalut

MM. Alb. Charpentier, A. Courcelle.



Parfumerie
Reynaud & Cie

5800 Chateaubriand

Dollard 6090 Montréal

L'industrie des vêtements pour

Anniversaire de fondation de l'Union Nationale du Vêtement

L'Union nationale du vêtement Inc., célèbre aujourd'hui son quatrième anniversaire.

Elle débuta au milieu des difficultés nombreuses avec les employés de la maison Hampton pour ensuite s'adjoindre les employés de la fourrure et du vêtement pour hommes.

Aujourd'hui, elle groupe, avec ses sections de la robe, de la fourrure et du vêtement d'intérieur pour hommes, plus de 1,000 membres.

Affiliée à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et au Conseil central de Montréal, cette union est aujourd'hui une force qui s'affirme de plus en plus prenante dans l'industrie du vêtement.

Il suffit de lire les articles paraissant sur ses diverses sections pour constater le travail accompli par ce corps professionnel.

Sans doute, tout n'a pas été fait et beaucoup d'améliorations restent à obtenir; les officiers du vêtement sont d'ailleurs les premiers à le reconnaître, mais il n'en reste pas moins vrai qu'avec le peu de moyens dont on disposait, des succès que chacun est à même de constater ont été réalisés.

Ses succès ne sont pas l'effet du hasard. Des chefs animés d'un esprit vraiment apostolique y ont contribué. Nous désirons ici tout particulièrement témoigner notre reconnaissance à nos aumôniers, au président de la C. T. C. C., M. A. Charpentier, ainsi qu'à MM. L. Bruneau, St-Charles, Latraverse et Foucault, directeurs et gérant du secrétariat, qui ont pris une part active et remplie d'abnégation à la formation de notre union. Cependant, la durée de notre union n'aurait pas été possible sans le travail de certains de nos officiers, entre autres de MM. L. Robin, Blache, L. Lahaie, Grimard, Laliberté, Magnan, G. Tremblay, Primeau, Guindon, W. Lafontaine, J.-H. Brisson, Lavigne, Duval et de Mlles E. Pélouquin, Langevin, Brais, Latour, Forget, P. Corbin, Arcouette, Courtemanche, Cardinal, Marcoux, Crevier, Corbin et L. Cadieux et combien d'autres qui ont été les véritables artisans de l'union du vêtement.

Notre but immédiat

Le but immédiat de notre union, qui est l'amélioration des salaires et des conditions de travail de nos membres, a été relativement atteint en autant que les sections de la robe et de la fourrure sont concernées. Beaucoup d'améliorations sont encore à désirer et sont même sur le point d'être obtenues mais d'une manière générale l'on peut dire que le pire a été fait.

Pour ce qui concerne la section du vêtement d'intérieur pour hommes, le but immédiat n'a pas été atteint et il ne le sera pas tant qu'une convention collective ou une ordonnance ne viendra pas obliger les patrons de cette industrie à payer des salaires uniformes. Voilà pourquoi tous les efforts de l'union sont

présentement dirigés vers cette section et il ne fait pas de doute que l'on en arrivera, avant que l'année ne s'écoule et si tous y collaborent, à établir des conditions de travail vraiment normales.

L'objet principal de notre union

Si dans la poursuite de ces buts notre union a déjà obtenu dans une proportion satisfaisante l'accroissement des biens du corps, de l'esprit, de la fortune, il semble que jusqu'à maintenant nous avons peu fait pour atteindre l'objet principal de notre association, qui est celui de toute association chrétienne d'ailleurs: le perfectionnement moral et religieux de nos membres. Si cet objet a été jusqu'à un certain point négligé c'est que pour plus d'une raison il était impossible d'agir autrement; nous avons bon espoir qu'avec le mois de septembre, qui marquera le début de notre cercle d'étude, cet objet recevra toute l'attention qu'il mérite.

Notre union sait trop les torts de la société présente, qui se résume presque uniquement à rechercher la satisfaction des plaisirs temporels, pour ne pas rechercher surtout, avec tous les autres corps professionnels des Syndicats catholiques, à établir un ordre nouveau dans une société chrétienne.

Voilà pourquoi notre union se préoccupe non seulement de réclamer de meilleures conditions de travail pour ses membres, d'accuser en temps et lieu certains patrons d'être injustes envers leurs employés, mais encore elle se préoccupe de former des chefs chrétiens pour qu'un jour se lève où, dans Québec la hiérarchie des individus, des devoirs, des droits et des principes, dans une société corporative, sera respectée et établie.

Angelo FORTE

Il faut aider les officiers

Un syndicat ouvrier ne peut progresser qu'à la condition que les officiers puissent compter sur la généreuse collaboration des membres.

En raison et en justice, les officiers ne doivent pas être les seuls à se dévouer, à se dépenser sans compter pour la marche en avant du syndicat et voir à ce que sa prospérité soit toujours bénéficiaire aux membres.

Les membres ne doivent faire qu'un avec les officiers pour que le syndicat donne tout ce qu'on attend de lui.

Qu'on ne l'oublie jamais: un syndicat ne peut donner que ce que l'on lui permet de donner.

Vivre et combattre pour son syndicat, voilà tout le devoir de chacun.

LA SECTION DU VÊTEMENT POUR DAMES



Voici la liste des officiers de la section de la robe: assis, de gauche à droite: Mlle E. Pélouquin, secrétaire; M. A. Blache, président intérimaire; Mlle M. Langevin, conseillère. Debout, de gauche à droite: Mlle Latour, conseillère; Mlle Brais, conseillère. N'apparaissent pas sur cette photo, MM. J.-H. Brisson, président; A. Lafortune, vice-président et Mlles J. Forget et

Dickison, de la maison Hampton.

La section de la robe, de l'Union nationale du vêtement, Inc., fut fondée en 1937. C'est avec cette section que se fonde vraiment l'Union nationale du vêtement, Inc.

De toutes les sections de notre union, il n'y a pas un groupement qui mérite autant d'éloges. Cette section débuta surtout par l'organisation des 350 employés de la maison Hampton. Aujourd'hui, cette section, à Montréal seulement, compte à peu près 400 membres.

Les résultats obtenus

L'amélioration des conditions de travail et des salaires des employés de cette section furent relativement lente à se faire sentir; cependant l'on peut dire que depuis deux ans les résultats obtenus sont considérables. Cette section jouit présentement d'une convention collective de travail dont elle est signataire.

Il est établi hors de tout doute que les salaires payés à nos employés masculins sont de beaucoup supérieurs à tous ceux qui se paient dans l'industrie de la robe.

Quant aux employés féminins, leur salaire est de 21 pour cent supérieur aux salaires garantis par l'ordonnance No 4, et nous avons confiance qu'avant longtemps ils s'augmenteront d'un autre 5 p.c., en compensation des augmentations subites du coût de la vie.

Les conditions de travail s'améliorent sans cesse et rien n'est épargné par l'union pour accorder à nos membres toute la protection dont ils ont besoin. La santé de nos membres nous tient beaucoup à coeur; c'est pourquoi nous faisons en sorte qu'ils puissent exercer leur travail dans les meilleures conditions possibles.

Nous n'hésitons pas non plus à payer une indemnité en maladie à nos membres et l'an dernier, à cette seule section, environ \$1,200 ont été payés à nos membres malades.

Les responsables de nos succès

Les succès obtenus par la section de la robe sont dus d'abord au travail magnifique de certains officiers qui, bravement et continuellement, ont fait face à tous les obstacles. Mentionnons ici, en passant, les noms de MM. L. Robin, Blache ainsi que de Mlles Pélouquin et Langevin.

Qu'il nous soit encore permis de signaler le beau travail accompli présentement par le président de cette section, M. J.-H. Brisson ainsi que par Mlles Latour, Forget et Brais.

La collaboration des patrons mérite aussi d'être signalée, et il nous fait plaisir ici de rendre hommage au fair-play de M.

Pour vous, nos travailleuses

Femmes et jeunes filles qui devez travailler pour gagner votre vie honorablement, vous avez besoin, ne vous le cachez pas, d'appartenir au syndicat de votre métier ou profession.

Pourquoi le syndicat, me direz-vous? Lisez bien ce que je vous réplique, avec l'espoir que vous voudrez bien me lire: Parce que les Papes le recommandent et avec eux nos évêques et nos prêtres; parce que c'est le seul moyen d'obtenir pour chacune de vous ce que vous ne pouvez pas faire et obtenir individuellement; parce que vos réclamations aux patrons seront présentées par des représentants du syndicat parlant en votre nom; parce que ce groupement des vœux d'action, une direction vers l'unité d'action, une direction vers la réalisation d'un but: donner à chacun la part de justice qui lui revient.

La nécessité de l'organisation, de l'union des travailleuses ne se prouve pas, car tout autour de soi le démontre plus éloquemment que le pourrait faire le plus éloquent et entraînant des discours. Les arbres font la forêt; les maisons font une ville; le père, la mère et les enfants font une famille; les soldats font une armée; les familles catholiques font une paroisse catholique; les hommes femmes et enfants du Canada font le peuple canadien.

Les avantages du syndicat ouvrier sont nombreux et précieux; en effet, il groupe les forces éparses, les bonnes volontés et tous les dévouements pour le bien de tous et pour une meilleure protection des intérêts professionnels et moraux de chacun.

Songez-y donc sérieusement, travailleuses, pendant un seul instant, et vous irez de bonne foi et avec entraînement vers le syndicat qui vous tend les bras. Faites ce premier pas, c'est le seul qui coûte.

intérêts professionnels et pour défendre vos droits au juste salaire, aux meilleures conditions de travail.

Lisez-nous et faites que ce journal pénètre partout afin que le bien qu'il vous fait s'étende aussi à d'autres.

Soutenez notre courage dans la tâche à remplir et vous-mêmes vous bénéficiez d'une protection suivie.

(Le Publiciste)

A tous bonne fête

L'Union nationale du vêtement est heureuse, à l'occasion de son anniversaire de fondation ainsi que de la Fête du Travail, d'offrir ses meilleurs vœux à ses membres et de leur rappeler combien nous désirons en ce jour leur témoigner notre reconnaissance pour le splendide apport qu'ils ont fourni au mouvement depuis toujours.

Nous invitons donc les officiers et les membres à travailler en équipe avec tous les ouvriers et les ouvrières de l'Union pour aider sans cesse à relever le standard de vie des employés de cette industrie afin de leur assurer des conditions de travail plus humaines et plus chrétiennes.

Lisez-nous

Plus que les travailleuses industrielles, vous avez besoin, ouvrières de la robe, de la chemise et de la fourrure, de "La Vie Syndicale", pour protéger vos

Avec les meilleurs vœux

de

La Section de la Fourrure

de

L'Association des Marchands
Détailants du Canada, Inc.

354 Ste-Catherine est

Tél. : LANcaster 3175

Montréal, P.Q.

Avec les meilleurs compliments
de la maison

Hampton Mfg Co. Limited

Manufacturiers de robes de haute qualité

225, rue Elmire

Tél. : BELair 3373

Montréal, P.Q.

hommes et femmes de Montréal

LA SECTION DE LA FOURRURE



Voici la liste des officiers de la section de la fourrure: assis, de gauche à droite: MM. P. Magnan, conseiller; L. Lahaie, président; L. Grimard, conseiller. Debout, de gauche à droite: MM. E. Laliberté, secrétaire; A. Forte, organisateur. N'apparaît pas sur cette photo, M. C. Tremblay, conseiller.

En ce jour de la fête du Travail, l'occasion est bien choisie pour faire un peu de récapitulation. Car beaucoup encore ignorent ou ont oublié les raisons et les circonstances qui ont présidé à la naissance de notre syndicat national de la fourrure. Et tous, j'en suis persuadé, désirent connaître la situation présente.

La voici. En février 1938, un groupe d'employés de la fourrure, désireux de s'organiser pour améliorer leurs conditions de travail, sollicitait pour ce faire, l'appui des Syndicats catholiques. Ces employés furent cordialement admis dans les cadres des Syndicats catholiques et tous y trouvèrent une atmosphère à laquelle ils n'étaient pas habitués. Cette atmosphère, cette impression particulière, pourrais-je dire, se somme en deux mots reliés: "Chez-nous".

C'est ce que nous voulions, être, chez nous, discuter entre nous les problèmes de notre métier, prendre des décisions par nous-mêmes, sans avoir à subir l'influence, souvent néfaste, de propagandistes étrangers qui, quoi qu'on dise, ne peuvent comprendre ces mêmes problèmes, notre mentalité, à nous, notre point de vue social, religieux, nos besoins économiques et surtout, l'ambiance particulière dans laquelle nous vivons. Montréal n'est pas New-York. Montréal n'est pas Chicago.

Naturellement, comme il fallait s'y attendre, une telle initiative, je dirai audacieuse, parce qu'il existait alors une autre union, provoqua chez nombre d'employés de la fourrure, de véhémentes protestations, de la méfiance, des critiques acerbes, et, selon plusieurs prophètes de malheur, cette hardie tentative de-

vait aboutir à un échec. Le contraire s'est produit.

En fondant une union nationale, camarades ouvriers, nous n'avons pas voulu créer de conflit, d'antagonismes; nous n'avons pas voulu non plus creuser un abîme entre membres de deux unions forcément rivales. La seule raison de notre geste fut celle-ci: Nous avons cru alors, et nous croyons encore, que dans l'industrie de la fourrure, où la très grande majorité des ouvriers sont canadiens-français et catholiques, notre place, logiquement, est aux Syndicats catholiques, où les droits des ouvriers sont certainement aussi bien défendus que dans les unions neutres. Ajoutons à cela que les Syndicats catholiques, à qui nous devons les conventions collectives, donnent en outre à leurs membres l'assurance de directives éclairées et des garanties morales qu'on ne trouve pas dans les unions neutres ou internationales.

Moins de deux mois après sa demande d'incorporation, en février 1938, l'union nationale de la fourrure, affiliée à l'Union nationale du vêtement, soumettait au ministère du Travail, soit le 26 avril suivant, un contrat collectif rédigé en bonne et due forme. Le 9 août 1938, notre première convention collective était sanctionnée (rétroactive) pour deux ans par le lieutenant-gouverneur en conseil. Elle prenait fin le 1er mai 1940.

Le 6 avril 1940, un autre projet de contrat collectif était publié dans la *Gazette Officielle de Québec*. Le 13 août suivant, seconde sanction.

Par ces deux contrats collectifs, les ouvriers ont bénéficié de notables améliorations dans leurs conditions de travail. Personne

n'osera le contester. Disons seulement qu'en ce qui intéresse le plus directement les ouvriers, les salaires, depuis 1938, ont été augmentés de plus de 25 p.c.; ceci pour toutes les opérations de notre métier, hommes et femmes.

De plus, notre comité paritaire, qui n'a qu'un inspecteur régulier et un secrétaire non permanent, et dont le budget n'était, au début, que de \$3,000, a tout de même réussi à remettre aux employés, en réclamations de salaire, la somme appréciable de \$8,000.

Quant à notre union elle-même, inutile de dire qu'elle eut des débuts difficiles. Seul le courage, la persévérance et le dévouement de quelques convaincus ont permis qu'elle survive les premiers mois. Elle a vécu. Elle vivra. Evidemment, son avenir dépendra de l'attitude future que les ouvriers prendront à son égard. D'une poignée que nous étions au début, nous pouvons aujourd'hui, avec fierté, affirmer que notre union est devenue un corps représentatif bien organisé qui a multiplié ses membres et qui progresse lentement, mais sûrement. Ces faits ne nous autorisent-ils pas à fonder les plus belles espérances?

Toutefois, il reste beaucoup à faire pour atteindre le but que nous nous sommes proposé. Il n'est pas exagéré de dire qu'au moins 75 p.c. des employés du détail devraient être membres de l'union. Pour en arriver à réaliser cet objectif, nous savons que nous aurons à vaincre chez un grand nombre un état d'esprit malheureusement trop répandu: égoïsme, indifférence. Ceux-là refusent de comprendre que la force collective est beaucoup plus efficace que tous les efforts individuels. Ce déplorable individualisme pourrait nous coûter fort cher après la guerre.

Le rôle que le syndicalisme sera peut-être appelé à jouer après la guerre fait reposer sur tous les syndiqués la responsabilité collective dans la réalisation des devoirs de chacun d'entre nous.

Nous, de la classe ouvrière, que pouvons-nous faire? Quels moyens avons-nous à notre disposition? Le premier moyen, c'est de travailler à créer chez nos membres, et surtout chez ceux qui doivent le devenir, un esprit d'unité qui fera de notre union un corps collectif solide, qui pourra commander tout en restant dans la légalité. Bien organisés, nous aurons le pouvoir de discuter librement, d'égal à égal, avec les patrons qui, eux, il faut bien l'avouer, comprennent un peu mieux leurs intérêts.

En terminant, j'encourage fortement tous les ouvriers du commerce de détail de la fourrure à joindre nos rangs, à venir travailler avec nous. Par ce geste généreux, ils s'aideront eux-mêmes tout en aidant les autres.

Léopold LAHAIE

LA SECTION DU VETEMENT POUR HOMMES



Voici la liste des officiers de la section du vêtement d'intérieur et de sport: assis, de gauche à droite: Mlle E. Arcouette, conseillère; M. Lavigne, vice-président; M. W. Lafontaine, président; Mlle P. Corbin, secrétaire. Debout, de gauche à droite: M. A. Crevier, Mlles E. Marcoux, A. Cardinal, A. Flibotte, B. Courtemanche, J. Corbin, conseillères; M. P. Beaudet, conseiller. N'apparaissent pas sur cette photo, M. H. Duval et Mlle A. Crevier, conseillers.

La section de la chemise de l'Union Nationale du Vêtement, Inc., débuta en 1938 avec les employés de la maison Standard Shirt. Cependant, par suite de difficultés nombreuses, il fut pratiquement impossible de fonder, dans cette industrie, une section vraiment unioniste. Ce ne fut qu'en 1940 que les employés de cette importante manufacture adhérèrent en bloc à notre mouvement. Aujourd'hui, avec le groupe de la Standard, qui comprend à lui seul environ 360 membres, nous pouvons dire que nous avons, à Montréal, environ 450 ouvriers et ouvrières organisés dans cette section.

A la louange de nos membres, il faut dire que leur esprit est magnifique et qu'il se développe dans ce groupement un sens unioniste vraiment remarquable. Lentement mais sûrement les conditions de travail des employés s'améliorent. Depuis la formation de l'union, c'est-à-dire depuis environ 7 mois, les employés en général bénéficient d'une augmentation de salaire de 5 pour cent, augmentation qui a été consentie volontairement par les patrons.

Quant aux employés masculins, cette augmentation, grâce à l'union cette fois, s'est accrue à 10 p.c. et à 15 p.c., selon les départements.

Présentement, des efforts sont tentés pour augmenter les prix

à la pièce des employés féminins et des succès appréciables ont été obtenus jusqu'à date. L'Union, cependant, reconnaît qu'en raison des circonstances, les salaires payés aux ouvrières de cette industrie sont insuffisants, c'est pourquoi elle a présenté dernièrement une requête à la compagnie aux fins d'augmenter les salaires, proportionnellement à la hausse du coût de la vie. Les démarches tentées jusqu'ici permettent de croire que les salaires seront haussés bientôt.

Cependant le plus grand effort tenté par l'Union vise surtout à améliorer les conditions des employés de cette industrie d'une manière permanente; soit par une ordonnance, soit par une convention collective.

A Montréal, à peu près tous les employeurs ou employés intéressés ont été approchés. Le gouvernement même est au courant de nos démarches et il nous apporte lui aussi une aide efficace.

Notre organisation a même étendu son champ d'action à la campagne par l'intermédiaire de la C. T. C. C. et de la Fédération du vêtement et, déjà, plusieurs centaines d'employés de la campagne travaillent, eux aussi d'accord avec nous, pour obtenir que les conditions de travail et des salaires uniformément soient

(Suite à la page 8)

Compliments anticipés
Rowatt-Cusson-Ross Ltd
 LA BONNE FOURRURE FAIT LES BONS AMIS
 Tél. : DE. 2511 5868 Sherbrooke ouest, Montréal

Nos meilleurs vœux à l'Union
J. WALSH FURS
 FOURRURE DE PREMIER CHOIX
 BElair 3911 3416 Ave du Parc, Montréal

Nos meilleurs souhaits
J.-E. McComber
 Spécialité: MOUTON DE PERSE
 3412 Ave du Parc, Montréal
 HArbour 1144

Avec nos meilleurs vœux
A. Giguère Enr.
 MARCHAND DE FOURRURES
 1429 Amherst
 FR. 8731 Montréal

Lucien Faucher
 FOURRURES DE GRAND LUXE
 787 Mont-Royal est, Montréal
 FA. 3626

LA BELLE FOURRURE LTEE
 Emilien LABELLE — Jean LABELLE
 Jacques LABELLE
 MAITRES-FOURREURS depuis 1910
 1844 O., Ste-Catherine - FI. 2414
 SUCCURSALE:
 1019A E., Ste-Catherine - MA. 9091
 Jean LABELLE

Heureux anniversaire de l'Union
The Canadian Converters Co Ltd
 — MANUFACTURIERS —
 Chemises — Pantalons de travail — Coupe-vent —
 Vêtement de sport — Pyjamas, sous-vêtements
 pour hommes.
 Tél. : 1643 Delorimier, Montréal

Avec nos bons souhaits
A. PICHET
 MANTEAUX DE FOURRURE DE LUXE
 WI. 6111 2170, rue Ste-Catherine ouest, Montréal

Meilleurs compliments
J.-F. REID
 FOURRURES DE PREMIER CHOIX
 CH. 3181 1473 Amherst, Montréal

LE GUIDE SYNDICAL

Le Conseil central

Président M. J.-B. Delisle
 1er vice-président M. G.-A. Gagnon
 2ème vice-président M. E. St-Amand
 Secrétaire-archiviste M. R. Bellemare
 Secrétaire-financier M. J.-M. Chalut
 Secrétaire-correspondant M. R. de Langis
 2551 Sheppard, Tél. jour: FR. 1174; soir: CH. 2080
 Statisticien M. Alb. Charpentier
 Commissaire-ordonnateur M. P.-E. Laliberté
 Sergent d'armes M. G. Côté
 Les assemblées régulières: 2e et 4e jeudis.

Syndicat des charpentiers-menuisiers

Président M. Osias Filion
 Vice-président M. J. Coulombe
 Secrétaire-arch. M. A. Thibault
 Secrétaire-corr. M. J.-B. Delisle,
 6901 Fabre.
 Secrétaire-fin. M. F.-X. Guérard
 Secrétaire-trés. M. J.-A. Lussier
 Sentinelle M. A. Coulombe
 Agen d'affaires M. A. Gosselin
 Statisticien M. Ph. Laliberté
 Assemblées: 1er et 3e lundis.

Syndicat des employés de magasin (SD) Inc.

Président M. J.-E. Beaudoin
 Vice-prés. M. L.-A. Jannard
 Secrétaire M. H. Primeau
 Trésorier M. G. Desjardins
 Censeur M. R.-P. Quévillon
 Commissaire-ordonnateur M. F. Archambault

Association nationale des briquetiers et maçons, Inc.

Président M. O. Douville
 1er vice-président M. A. Messier
 2e vice-président M. J. Crevier
 Secrétaire-arch. M. A. Legault,
 1664 Laurier est.
 Secrétaire-trés. M. E. Berthiaume
 Secrétaire-fin. M. René Lemelin
 Sergent d'armes M. A. Chartrand
 Agent d'affaires M. H. Laverdure
 Assemblées: 1er et 3e vendredis.

Syndicat des employés de la cité de Montréal

Président M. A. Courcelles
 1er vice-président M. A. Goulet
 2e vice-président M. A. Morin
 Secrétaire-correspondant et agent d'affaires M. V. Gaudet,
 1145 rue Des Carrières.
 Secrétaire-arch. M. C. Presseault
 Secrétaire-trés. M. J.-M. Périard
 Directeurs: MM. L.-B. Beaudoin,
 D. Filion et H. Lavallée.
 Médecin Dr R. Laporte
 Assemblées: 1er et 3e mardis.

Syndicat des employés de la boulangerie et la pâtisserie, Inc.

Boulangers:
 Président M. Geo. Savoie
 Vice-président M. O. Boucher
 Secrétaire-fin. M. Alb. Sénécal
 Secrétaire-arch. M. R. Savoie
 Ass. secrétaire-arch. M. C.-E. Godin
 Sergent d'armes M. E. Roy
 Assemblées: 2e samedi du mois.
Vendeurs de pain:
 Président M. L. Larose
 Vice-président M. O. Therrien
 Secrétaire-arch. M. R. Belzil
 Ass.-Sec.-arch. M. L. Pronovost
 Sergent d'armes M. U. Nantel
 Assemblées: 2e lundi.

Syndicat des Travailleurs en chaussures de Montréal, Inc.

Président M. Chs. Doré
 1er vice-président M. A. Côté
 2e vice-président M. C. Beaupré
 Secrétaire M. Geo. Laurier,
 1740 Maisonneuve
 Ass. secrétaire M. R. Lafrance
 Secrétaire-fin. M. E. Robineault
 Secrétaire-trés. M. Jules Hamel
 Sentinelle M. W. Martel
 Auditeur M. R. Lafrance
 Agent d'affaires M. E. St-Amand
 Assemblées: mercredi soir.

Syndicat catholique et national des typographes

Président M. Roméo Valois
 Vice-président M. E. Gervais
 Secrétaire-arch. M. H. Berlinguet
 Secrétaire-fin. trés. M. C. Paquette
 Sentinelle M. J.-Louis Roy
 Assemblée: 3e mercredi.

Syndicat de l'industrie du journal Inc.

Président M. J.-H. Delisle
 1er vice-président M. L.-N. Caron
 2e vice-président M. B. Voyer
 Secrétaire-arch. M. J.-M. Doré,
 1231 rue DeMontigny est
 Secrétaire-trés. M. G.-A. Lussier
 Ass.-sec.-arch. M. G.-L. Lacroix
 Inspecteur M. S. Robert
 Sentinelle M. R. Couture
 Assemblées: 3e lundi.

Conseil de la construction des syndicats

Président M. A. Archambault
 1er vice-président M. W. Cayer
 2e vice-président M. H. Vinet
 Secrétaire-arch. M. H. Laverdure
 Secrétaire-financier et correspondant M. J.-R. Lapointe, 5944
 rue Bordeaux
 Sentinelle M. L. Lévesque
 Statisticien M. O. Douville
 Assemblées: 1er et 3e mardis.

Syndicat des employés de tanneries

Président M. A. Beauchemin
 1er vice-président M. L. Dulude
 2e vice-président M. O. Alarie
 Secrétaire M. R. Rocheleau
 Assistant-sec. M. J. Gagnon
 Trésorier M. A. Riendeau
 Sergent d'armes M. O. Brodeur
 Assemblées: Dernier lundi du mois.

Union nationale des poseurs de marbres, tuile et terrazzo

Président M. Ad. Généreux
 1er vice-président M. G. Fabbro
 2e vice-président M. Paul Neolet
 Secrétaire-fin. M. René Massia
 Sec.-corr. M. Joseph Galasso,
 7985 St-Hubert.
 Conseillers: Massimo Zucheraro,
 Angelo Pavan, G. Perreault
 Agent d'affaires M. Carlo Peressi, 8039 Drolet.
 Assemblées: 1er vendredi du mois.

Syndicat catholique et national des pressiers, no 1

Président M. L.-P. Gagné
 Vice-président M. Ed. Careau
 Sec.-arch. M. W. Bélanger,
 4811 Coloniale.
 Secrétaire-fin. M. A. Morneau
 Sentinelle M. G. Marcoux
 Assemblées: 1er et 3e lundis.

Syndicat national de l'industrie du chapeau

Présidente Mlle M.-R. Grignon
 Vi.-présidente, Mlle G. St-Amour
 Secrétaire-arc. et corr. Mlle R.-A. Blanchette
 Trésorière Mlle B. Chartrand
 Conseillères: Mme R. Daigneault,
 Mlle Rita Roy et Mlle Nicholas Kamel.

Syndicat des gantiers Inc.

Président M. F. Dussault
 1er vice-président M. Rochette
 2e vice-président M. A. Picard
 Secrétaire-arch. M. R. Bellemare
 Secrétaire-trés. M. E. Loiseau
 Secrétaire-corr. M. E. Toner
 Agent d'affaires M. E. Brouillette

Syndicat national catholique des relieurs Inc.

Président M. A. St-Charles
 1er vice-président M. C. Beaupré
 2e vice-président M. R. Chrétien
 Secrétaire-fin. M. A. Charpentier
 Secrétaire-arch. M. C.-E. Geoffrion, 4247 Rivard.
 Sergent d'armes M. H. St-Charles

Syndicat des fonctionnaires

Président M. A. Bourdon
 Vice-président M. C. Bruneau
 Secrétaire M. René Grenier
 Ass.-sec. M. J.-E.-N. Lessard
 Trésorier M. Amédée Parent
 Introduceur M. J.-H.-R. Bruneau
 Directeurs: MM. M. Dufort, J.-M. Dubeau, Jules Comeau, J.-B. Noël et J.-O. Chapdelaine.

Association des employés d'hôpitaux Inc.

Président M. F.-X. Girard
 Vi.-président M. Archambault
 Secrétaire-arch. M. A. Cadotte
 Sec.-fin.-trés. M. L. Perreault
 Secrétaire-corr. agent d'affaires M. E.-A. La Caire, 1231 rue de Montigny est
 Directeurs: MM. H. Cormier, R. de Langis et Yvan Pageau.

Association des plâtriers Inc.

Président M. R. Lefebvre
 1er vice-prés. M. P.-E. Normand

2e vice-président M. J.-A. Gagné
 Secrétaire-arch. M. A. Garand
 Secrétaire-fin. M. J.-M. Chalut
 Sergent d'armes M. J. Cunak
 At d'affaires M. J.-E. Lamoureux

Syndicat des poseurs de lattes en bois

Président M. F. Marineau
 Vice-président M. A. Marneau
 Sec.-arch. M. L. Charbonneau
 Trésorier M. L. Paradis
 Corr. M. E. Dagenais
 Sergent d'armes M. J. Dionne

Syndicat des barbiers-coiffeurs

Président M. Gérard Viau
 1er vice-président M. L. Hébert
 2e vi.-président M. J.-E. Laforge
 Sec.-arch. M. J.-A. Morissette
 Secrétaire-fin. M. E. Béland
 Directeurs: MM. A. Lajeunesse,
 A. Clément, P. Labrecque, M. Lefebvre.

Association des surintendants et contremaîtres

Président M. H. Gagnon
 1er vice-président M. D. Gauvin
 2e vice-président M. G. Perron
 Sec.-arch. M. R. Charpentier
 Sec.-financier M. A. Ethier
 Sec.-trésorier M. L. Molini
 Sec.-corr. M. S. Côté
 Ser. d'armes M. L. Lamarre
 Agent d'affaires M. A. Gosselin

Syndicat de l'industrie du bois

Président M. O. Renaud
 Vice-président M. Jules Trudeau
 Sec.-arch. M. Alb. Cyr
 Sec.-corr. M. Arsenault
 Sec.-fin.-trés. M. J.-R. La-
 pointe, 5944 Bordeaux

Fédération des barbiers-coiffeurs

Président M. P.-E. Cabana
 Vice-prés. MM. Roméo Beaupar-
 lant, Hull; Alp. Roberge, Québec.
 Secrétaire-gén. M. Alb. Dionne
 Directeurs: MM. J.-A. Ferland,
 Québec; R. Girouard, R. Bernard,
 Mme I. Tétreault, de St-Hyacinthe;
 MM. E. Beaulieu, R. Vaillancourt,
 Mme P. Belzile, de Chicoutimi;
 MM. P. Picard, Trois-Rivières;
 et J.-P. Grondin, de Sherbrooke.

Fédération du bâtiment

Président M. Osias Filion
 Vice-président M. J. Dorion
 Secrétaire M. J.-B. Delisle
 Vérificateur M. O. Normand

Belle tâche du syndicalisme catholique

Le capital n'est qu'un serviteur de l'humanité. Tant qu'il restera roi et maître, tant que les industriels ne reconnaîtront pas une autre règle dans la production que celle de la liberté absolue, le capital ne sera pas dans l'ordre et continuera de produire ses fruits de désordre. Mais qui osera dire aux capitalistes qu'en dessus de leur liberté individuelle il y a les exigences du bien commun? Qui sera assez fort pour s'attaquer à une telle puissance? Qui saura rétablir l'ordre qui doit exister entre ces deux forces, le capital et le travail? C'est l'oeuvre du syndicalisme catholique. Lui seul, en effet, saura, par sa force d'union, imposer au capital ses justes revendications; lui seul saura, par son caractère chrétien, ne pas dépasser les limites de la justice; lui seul aussi saura ne pas compromettre la conscience des travailleurs.

Avec coeur

Donnons-nous la main pour continuer dans un esprit de solidarité le travail si péniblement commencé par les admirables pionniers — prêtres et laïques — du syndicalisme catholique en cette province. A l'exemple de ces preux infatigables, d'un dévouement remuant, soyons des propagandistes convaincus et même audacieux de la doctrine sociale de l'Eglise catholique.

En garde, jeunes ouvrières

Jeunes ouvrières, lisez attentivement ce qui va suivre, le tout étant inspiré par l'intérêt sincère que je vous porte.

Dans maints établissements industriels, commerciaux et autres de notre ville on ne vous accorde pas le respect auquel vous avez droit. On voit des chefs d'ateliers, des ouvriers et employés travaillant avec vous, vous manquant complètement de respect quand ils ne poussent pas le sans-gêne à aller jusqu'à avoir la familiarité qui pourrait conduire encore plus loin.

En ces temps d'un modernisme qui devient déprimant pour qui veut se respecter, maintes jeunes ouvrières ont des imprudences regrettables et aux plus graves conséquences. Elles se croient tout permis et ce, au nom de la liberté. Si la liberté est une bonne chose et même désirable, il faut aussi ajouter qu'il doit y avoir une limite qu'il ne faut pas dépasser sans courir les plus grands dangers.

Il arrive que des jeunes filles se permettent d'aller voir leur ami à leur pension. Ici, nous pourrions bien mettre sous les yeux de nos lectrices et lectrices cet extrait d'une chanson populaire: "Ce n'est pas l'affaire des filles d'aller voir les garçons"...

Souventes fois, et nous le pouvons prouver, de jeunes ouvrières sont invitées avec une persistance de mauvais goût, par des camarades d'atelier de leur âge et très souvent plus âgés qu'elles, à aller au restaurant voisin, au cabaret du coin, soit pour y prendre un repas, y manger une crème glacée et même pour participer à une danse moderne. Le galant offre une liqueur dou-

ce à l'imprudente jeune ouvrière aveuglée par une confiance inexplicable, dans laquelle il verse, à son insu, le vil suppôt de satan, de la boisson forte. Il arrive que ces politesses se répètent plusieurs fois avec la conséquence que cette jeune ouvrière est devenue une victime sans volonté, sans énergie. Quel moment terrible pour cette jeune ouvrière incapable de songer à ce qui adviendra de son nom, de sa réputation et de son honneur.

Jeunes ouvrières, ne souffrez pas et pour aucune raison, que des contremaîtres, des camarades de travail vous manquent de respect; tenez-les à distance, c'est encore là le meilleur moyen de garder votre bonne renommée, l'estime et la confiance de tous.

Si, à l'atelier où vous travaillez, il y a de ces tentateurs méprisables, repoussez-les avec indignation, dénoncez-les au patron, à vos campagnes plus âgées et à votre organisation ouvrière. Ne permettez jamais qu'on vous tutoie, car c'est là la porte ouverte à la familiarité et à des dangers de plus en plus grands. "Qui se respecte est respecté et honoré".

J.-E.-A. PIN

Collaboration

Les membres des diverses sections de l'Union nationale du vêtement, Inc., sont plus que jamais décidés de donner aux employeurs la plus généreuse collaboration.

Le succès des entreprises des patrons contribue au bien-être de tous et de chacun.

Faut redorer son blason

La profession du barbier en est une de toute première valeur, ce que généralement nous oublions trop facilement. Elle fut autrefois très intimement liée à l'art de la médecine et, ayons le courage de l'avouer, si notre profession a perdu de son influence et de son importance, cela est dû à notre indifférence, à notre négligence, à notre manque de fierté professionnelle. Qui pourra jamais dire tout ce que nous, patrons et employés barbiers, avons subi de déboires, de dures déceptions, de déprimantes conditions de travail, de par notre manque d'énergie, de cohésion, d'esprit de corps, d'amour de notre pourtant si noble métier?

Le moment est venu de secouer la torpeur qui nous paralyse, de nous donner la main avec franchise, pour travailler ensemble à redorer le blason de notre profession, lui redonner sa première valeur et sa si bienfaisante réputation des anciens jours.

Patrons et employés barbiers, jeunes et plus âgés, cessons nos divisions, combattons avec résolution nos jalousies, secouons le "vieil homme" trop dominateur et, unissant nos énergies et nos volontés, allons vers l'avenir bien décidés de rester fidèles à la devise du mouvement syndicaliste auquel nous appartenons: Justice et Charité.

Jeunes ouvriers

Vous vivez des heures, de si vives inquiétudes, de si nombreux problèmes d'avenir à solutionner que vous avez raison et cent fois raison d'être tristes.

Ne vous laissez pas cependant choir sur les routes à parcourir. Vers Dieu portez vos coeurs, car lui seul est le maître suprême; reprenez confiance en vous et, comprenant la nécessité impérieuse de l'effort individuel, étudiez, songez et consultez les plus habiles de vos aînés.

C'est le plus souvent quand tout semble perdu que le succès est plus proche, ce qui revient à dire qu'il ne faut jamais se décourager.

La patience, la modération, la volonté et la persévérance ont fait plus, pour arriver au succès que la hâte, la colère, etc.

(Suite de la page 7)
 établis pour toute la province dans cette industrie.

Tout ce qui a été fait et réalisé est dû au dévouement de nos officiers et de nos officières. Que l'on nous permette de signaler ici le magnifique travail fait par M. W. Lafontaine, à la fois président et secrétaire de cette section, qui met le meilleur de lui-même au service du syndicat. Le travail de MM. Lavigne, vice-président du comité conjoint, et de M. Duval, mérite encore une mention spéciale. Chez nos officiers, tous les membres de l'Union ont été à même de constater le beau dévouement de Mlle P. Corbin, la secrétaire de la section, ainsi que de Mlles Cardinal, Flibotte, Courtemanche, Crevier, Corbin et Marcoux. Plusieurs de nos membres font aussi un travail digne de tout éloge pour améliorer les conditions de travail de leurs compagnons ou compagnes de travail.

A l'occasion du 4e anniversaire de la fondation de notre union et de la fête du travail, nous offrons à tous nos membres, de cette section, nos vœux les plus sincères pour que bientôt la vie leur soit plus facile et qu'ils bénéficient pleinement des avantages que l'union est en mesure de leur procurer.

Nous encourageons les uns et les autres à continuer leur beau travail en songeant qu'ils ont la direction de la section et que dans l'accomplissement de leurs responsabilités ils ont tous la confiance du mouvement en général.

Nous désirons aussi féliciter les patrons de la maison Standard Shirt pour le bel esprit de coopération qu'ils ont manifesté envers notre union et souligner leur désir sincère d'améliorer les conditions de travail de leurs ouvriers et ouvrières ainsi que celles de l'industrie en général.

Qu'il nous soit maintenant permis de conclure que malgré des difficultés énormes cette section a déjà obtenu des succès remarquables. De plus grands succès doivent être obtenus car de toute l'industrie du vêtement cette section est celle qui en a le plus besoin. Pour en arriver à atteindre notre but, qui est celui d'obtenir des salaires plus élevés, des conditions sociales de travail meilleures, il nous faut l'appui de tous.

LE COIN DE LA FAMILLE

L'autorité paternelle

Bien à regret, il nous faut l'avouer, l'autorité des parents dans la famille disparaît et avec une cadence à alarmer les plus froids observateurs. Avec cette autorité des parents, du père en particulier, s'en va aussi l'esprit de famille dans nos villes en particulier, et c'est bien dommage.

En trop grand nombre, les fils et les filles se débâtent à l'autorité paternelle et maternelle avec ce résultat que la sympathie qui existait entre les pères et mères et leurs enfants s'est amoindrie et menacée de disparaître complètement, avec cette perspective bien alarmante que la maison paternelle ne sera plus demain qu'une maison de pension.

Où sont-elles, oui, que sont-elles devenues ces si belles, si cordiales et si réconfortantes soirées de famille où chacun était heureux et s'amusait sous l'oeil du père et de la mère que les enfants entouraient de soins multi-

ples et de tendresse si attentives comme aussi si sincères?

Quelles sont donc les causes de ce changement que nous regrettons bien sincèrement? Elles sont multiples et très sérieuses pour ne pas dire plus.

Les parents, ayons le courage de le dire, ont manqué et manquent trop souvent de cette énergie nécessaire dans l'exécution de leurs devoirs envers leurs enfants: le père est presque devenu un étranger pour ses enfants et n'est plus le meilleur ami de ses fils; la mère n'est plus que la servante de ses filles alors qu'elle aurait dû demeurer le guide, la conseillère, et la protectrice de ses filles.

Ne se sentant plus soumis à l'autorité paternelle, les enfants ont joui et veulent jouir follement de la liberté, et c'est au dehors, dans des réunions mondaines, aux cinémas qu'ils vont chercher de quoi leur faire oublier l'abandon de leurs parents.

Donnez-nous des hommes

Il y aurait une résolution à prendre, en nos foyers chrétiens! Ce serait pour le père et la mère de travailler de concert à nous former des hommes. Quelques hommes, sans doute, se lèvent ça et là. Soyons juste: des groupes d'hommes se réveillent qui, jusque-là endormis dans une lâche inaction, ont donné lieu de douter longtemps de leur existence. C'est le groupement, l'union, l'association qui les a révélés hommes; isolés, éparpillés, abandonnés à eux-mêmes, ils se sentaient faibles, timides, impuissants.

Mais la chose n'en est pas moins vraie: les hommes sont rares; nous manquons d'hommes.

C'est que, par le temps qui court, moins que jamais peut-être on se préoccupe d'en faire en nos foyers chrétiens.

Et c'est la mère surtout qui manque à son devoir.

Voyez-la à l'oeuvre auprès de son garçon: elle l'attire comme une fille, le dorlote comme une poupée, le sucre comme une crème, le flatte comme un roi, l'adore comme une idole. On dirait qu'elle prend plaisir à cultiver dans cette âme les sept péchés

capitaux.

Avec cela, on fait des hommes qui seront mous pour tout et forts pour rien.

Ce ne sont pas des hommes! Incapables à se vaincre, ils pourront faire, plus tard, cent lieues pour un plaisir et ne feront pas cent mètres pour un devoir, donneront gaiement cinquante francs au théâtre et souscriront à regret cinq francs pour une bonne oeuvre!

Il est temps de réagir, car l'heure plus que jamais est aux efforts virils.

On le comprend, Dieu merci, et nous savons des mères qui se sont mises généralement à l'oeuvre.

Nous ne saurions trop louer en particulier cette chrétienne qui vient de lancer avec son enfant une croisade féconde que Mgr Ocla, maire, évêque de Périgueux, a bénie et appelée: Croisade de l'Energie.

Apprendre à l'enfant à se vaincre lui-même, voilà de la vraie et de la bonne éducation.

Puissent, d'une façon ou d'une autre, les petits "Croisés de l'Energie" se multiplier rapidement en nos familles chrétiennes!—Le Semeur Vendéen.

Parents, lisez avec attention

Nous recommandons fortement aux éducateurs comme aussi aux parents de lire avec la plus grande attention les lignes qui suivent, que nous puissions dans l'ouvrage du Dr Victor Pauchet: *L'Enfant*.

"Vous qui travaillez à la formation de la jeunesse, parents et professeurs, dites bien à ces jeunes que, s'ils doivent plus tard végéter dans une situation inférieure, faire subir à leurs proches le contre-coup de leur insuffisance personnelle, c'est parce que, au temps de leurs études, ils ont négligé d'acquérir la science ou la compétence dont ils avaient besoin.

"Vos enfants ne seront pas seuls à en souffrir. Dites-leur bien que, s'ils gâchent des années précieuses de formation, ils ne connaîtront jamais le nombre de malheureux qui seraient en droit de leur demander compte des intérêts compromis, des fortunes perdues, des vies sacrifiées, parce qu'eux-mêmes, ont été d'anciens élèves inappliqués, des apprentis négligents, des étudiants paresseux...

"Tenez compte des aptitudes de vos enfants en les orientant... Gardez-vous de paraître leur chercher une place ou une situation; gardez-vous de les influencer de votre décision personnelle; n'ayez pas l'air de consulter vos désirs, ni vos goûts; aidez vos enfants mais, auparavant, faites le diagnostic de leurs aptitudes, étudiez-les, suggestionnez-les en examinant leurs actes; ne vous laissez pas aveugler par vos opinions personnelles; faites abstraction de votre affection, si vous présentez que votre fils doit avoir son avenir loin de vous. Refoulez votre vanité, s'il est destiné à une carrière sans éclat. Ne cherchez pas à lui découvrir des qualités qu'il n'a pas, parce que vous vous êtes mis dans la tête qu'il peut grimper très haut, parce que vous êtes naturellement portés à considérer vos enfants comme des "as". Surtout, ne confondez pas le goût avec les aptitudes; dites-vous bien, d'abord, que la vocation unique de l'enfant n'existe pas; sous l'influence de l'hérédité, de nombreuses intelligences ancestrales se manifestent chez votre fils; il peut réussir dans deux ou trois professions différentes. L'essentiel est de cultiver chez lui les qualités mentales et morales propres à l'aider à réussir dans celle qui aura été choisie, d'après sa santé, les circonstances et le temps où vous vivez."

Des conseils aux mamans

Traitement dans les cas de perte de connaissance

- 1—Si le patient ne respire pas, pratiquez la respiration artificielle.
- 2—S'il respire, couchez-le sur le dos, la tête tournée sur un côté.
 - a) Si la face est pâle, soulevez les pieds.
 - b) Si la face est rouge, soulevez la tête et les épaules.
- 3—Ouvrez tous les vêtements serrés autour du cou, de la poitrine ou de la taille.
- 4—Ouvrez les portes et les fenêtres pour procurer de l'air frais. Tenez la foule à distance. Evitez le voisinage des gaz et de l'air vicié.
- 5—Ne donnez ni aliments, ni liquide par la bouche tant que le patient demeure insensible.
- 6—Ne le quittez pas jusqu'à ce qu'il ait repris connaissance. Alors, faites-lui boire de petites gorgées d'eau. Si son pouls est faible, du thé ou du café fort l'aideront, excepté si une hémorragie est à craindre. Laissez-le dormir à moins que l'empoisonnement soit la cause de la perte de connaissance. La contraction des pupilles (pupilles en pointe d'épingle) indique ces cas d'empoisonnement.

DOCTORESSE

Pour vous, madame

Si votre mari comprend bien toute l'étendue de ses intérêts professionnels et de la protection qu'il doit à sa femme et à ses enfants, il se fait un devoir d'appartenir au syndicat de son métier.

C'est, en effet, le syndicat qui donne l'ouvrage de chaque jour, qui lui garantit le salaire qui permet de faire face aux obligations familiales: nourriture, vêtement, logement convenable, etc., etc.

Comme membre du syndicat de son métier, votre mari, doit assister aux assemblées, payer une légère cotisation ou hebdomadaire ou mensuelle.

C'est là le devoir que votre mari doit remplir.

Vous aussi, Madame, vous avez un devoir à remplir, celui de ne pas chicaner votre mari qui va à l'assemblée de son syndicat qui, après tout, vous protège avec vos enfants. Vous devez encore ne pas blâmer votre mari s'il doit prendre sur sa paye le montant de la cotisation du syndicat. Au contraire, Madame, vous devriez être satisfaite de constater que votre mari s'occupe de ses intérêts professionnels et de ceux de sa famille. Soutenez votre mari dans l'accomplissement de ses devoirs comme ouvrier, comme chef de famille et manifestez-lui votre satisfaction quand il part pour aller à l'assemblée.

Vous serez alors deux pour mieux voir à la protection des intérêts de la famille. Vous serez plus heureux tous les deux.

Songez-y donc, Madame!

Soin à donner à vos chapeaux

L'homme bien mis et soucieux de sa toilette doit prendre soin non seulement de ses vêtements, mais également de ses chapeaux afin qu'ils restent propres et gardent leur forme.

Ayez toujours en votre possession une brosse aux soies très douces pour nettoyer votre chapeau après l'avoir porté, afin d'enlever la poussière.

La prière en famille

Quel est le moyen de régénérer la famille, de la rétablir dans ses conditions normales, de lui rendre cette dignité à laquelle l'a élevée le christianisme? Y faire rentrer Dieu qui en est sorti, l'y replacer comme fondateur et comme clef de voûte de l'édifice, et comment? Par la prière, non pas seulement par cette prière individuelle, isolée, solitaire, tribut personnel que tout être raisonnable doit payer à son créateur, mais par le retour à cette pratique autrefois généralement et pieusement observée dans toutes les maisons chrétiennes, par la prière commune de tous les membres de la famille, louant et glorifiant Dieu d'une bouche et d'un coeur unanimes, par cette prière dont Jésus-Christ a dit: "Là où deux ou trois personnes sont réunies en mon nom pour prier mon Père, je suis au milieu d'elles".

Représentons-nous donc une de ces scènes délicieuses, dignes de fixer les complaisances du Ciel même. Les travaux du jour ont cessé; c'est l'heure où la famille chrétienne s'assemble pour prier. Tous les membres qui la composent sont exacts à ce rendez-vous de l'adoration et de l'action de grâces: le père, la mère, leurs fils et leurs filles, tous enfin, les voilà agenouillés humblement devant l'image du Dieu Sauveur, précieuse et chère relique léguée par les ancêtres, dont elle a aussi entendu les vœux et béni les larmes. La mère, apôtre de la famille, comme le père en est le prêtre, prononce à haute voix les oraisons saintes; tous les assistants y répondent en chœur.

Recueillis en la présence de la Majesté souveraine, ils invoquent son saint nom, ils adorent profondément, ils louent, ils rendent grâces; ils bénissent d'une voix commune le Père commun qui est dans les cieux; ils Lui demandent le pain de chaque jour, le pain de l'âme surtout, sa grâce, sa parole, céleste aliment d'une substance immortelle.

Ils redisent les commandements de Dieu, ils donnent un souvenir aux morts; enfin ils rentrent en eux-mêmes, ils interrogent leurs oeuvres et leurs pensées, ils accusent, ils s'humilient, ils se reconnaissent pécheurs et, après avoir imploré le pardon, ils s'engagent à s'abstenir de tout mal et à faire tout le bien qu'il leur est donné de réaliser, à être bons, justes, chastes, tempérants, charitables.

Puis chacun, heureux et béni se retire en attendant ce sommeil doux et réparateur qui ne fait jamais défaut à une conscience légère.

Maintenant, avons-nous raison d'avancer que la pratique de la prière en famille, si elle était généralement observée, renouvelerait en peu de temps la face de la terre? Reproduisez dans chaque foyer d'une ville ce tableau d'une maison chrétienne que nous avons présenté comme

exemple, et voyez vous-mêmes quelles conséquences en résulteraient dans l'intérêt de la religion et des moeurs, de la famille et de la société tout entière. Et d'abord, en ce qui touche la religion, n'est-il pas évident qu'elle serait mieux connue, plus respectée, plus fidèlement pratiquée? Par cela même que la prière commune contribue puissamment à la connaissance, à l'amour, à la pratique de la religion, on entrevoit déjà tout ce qu'elle apporte à la famille d'éléments d'ordre, de sécurité et de bien-être. La dignité des pères, la confiance mutuelle des époux, la docilité, la soumission tendre et respectueuse des enfants, voilà les heureux fruits de son influence. Faut-il s'en étonner? là où est l'union des prières, là est Jésus-Christ; et où est Jésus-Christ, là est la paix, la concorde, l'esprit de sacrifice, la modération dans les joies, la consolation dans les peines, tout ce qui constitue en un mot le bonheur d'une famille.

Mais le Sauveur ne se contente pas de faire régner la tranquillité dans son intérieur: il la protège encore contre les ennemis du dehors. Les orages pourront bien gronder autour d'elle, les vents souffler avec violence, la terre trembler: elle ne sera point ébranlée, parce qu'elle est bâtie sur la pierre ferme. Comme l'Eglise, dont elle offre une image abrégée, puisqu'elle est aussi une maison de prières et de sacrifices, elle bravera les efforts du temps, les efforts des hommes et les efforts de l'enfer.

abbé L. VALOIS, ass.-aumônier.

Recettes

CREME AU SAGOU

1 tasse de lait, zeste d'orange, 1/2 tasse de sagou, 2 oeufs, essence au goût, 1/4 tasse de sucre. Faites chauffer le lait, versez lentement le sagou en ayant soin de brasser continuellement durant la première partie de la cuisson afin d'éviter les grumeaux. Lorsque le sagou est transparent, ajoutez un peu de sel, le sucre et le zeste d'orange. Laissez mijoter quelques minutes. Ajoutez les jaunes d'oeufs au moment de retirer du feu puis l'essence. Versez la crème dans un plat à pouding, faites une meringue avec les blancs et faites prendre couleur au four.

OMELETTE PAYSANNE

Coupez des pommes de terre cuites et du lard maigre en petits cubes et faites rôtir dans le beurre. Ajoutez du persil et des ciboulettes hachés. Cette omelette ne doit pas être roulée mais cuite à plat et retournée comme une crêpe. Glissez dans le plat et garnissez de touffes de persil ou de cresson.

PHARMACIE PINSONNAULT

1300 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS — MONTREAL
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376

Où va votre argent

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez? Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez? Il est presque possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière. Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$160,000,000
534 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

Court historique du syndicalisme catholique

Cette année marque le vingtième anniversaire de la fondation de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc.

Cet événement en est un de toute première importance pour tous les adhérents du syndicalisme catholique en cette province.

Il convient de publier ici un court historique de ce mouvement syndical qui jouit aujourd'hui d'une valeur morale qui en impose aux pouvoirs publics et administratifs, au patronat et à la société elle-même.

Les débuts

Le mouvement ouvrier international, comme nous le désignons au Canada, nous est venu des Etats-Unis, par la Fédération Américaine du Travail. Ce mouvement neutre avec tendance prononcée socialiste et anticlérical, fonda des unions au Canada et la province de Québec dans maintes industries et qui obtinrent des succès.

Après la promulgation de l'encyclique "Rerum Novarum" sur la condition des ouvriers, nos Evêques, justement alarmés de la doctrine de neutralité prêchée dans les unions internationales, ne purent se défendre de vives inquiétudes.

Des prêtres fondèrent des cercles d'études pour les ouvriers leur expliquer l'encyclique de 1891 et depuis, ces cercles d'études se multiplièrent avec des résultats merveilleux.

C'est en 1901 que commença réellement la période de fondation. A la suite d'une grève des ouvriers de la chaussure de Québec, réglée par une remarquable sentence arbitrale du vénérable archevêque de Québec, Mgr L.-N. Bégin, les travailleurs de la chaussure décidèrent d'abandonner le syndicat neutre, de se soumettre à la doctrine sociale de "Rerum Novarum" et ils fondèrent les trois premiers syndicats catholiques au pays, avec le R. P. Alexis, Capucin, comme aumônier.

Le syndicalisme catholique était né et une propagande active, méthodique fut entreprise par des enthousiastes, des dévoués, des convaincus, tous membres du Cercle d'études Jésus-Ouvrier, qui avait pour chapelain M. l'abbé Maxime Fortin, qui devint plus tard aumônier général des syndicats catholiques de la province.

En 1907, Mgr E. Lapointe, vicaire général de Chicoutimi, avec le concours empressé de travailleurs bien préparés, fonda la Fédération Mutuelle du Nord.

En 1913, le 20 janvier, grâce aux généreux efforts de S. E. Mgr F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières, la Corporation Ouvrière Catholique est fondée avec quatre syndicats professionnels affiliés.

L'Association Ouvrière de Hull fut fondée en 1912 avec l'aide des autorités religieuses du diocèse et de dévoués apôtres laïques, sous la direction du R. P. Gratton, O.M.I., l'aumônier, aujourd'hui en Angleterre, comme aumônier militaire.

A Montréal, le premier groupement ouvrier catholique suscité par M. Arthur St-Pierre fut fondé en 1914, sous le patronage de Mgr Georges Gauthier, auxiliaire de Mgr Bruchési, sous le nom de la Fédération ouvrière catholique de Montréal. Il me plaît de mentionner le nom de M. Osias Filion, vice-président actuel de la C.T.C.C., président de la Fédération du bâtiment et président du Syndicat des menuisiers, comme l'un des membres de cette Fédération qui fut un échec.

En 1915, fut fondé le Syndicat des carrossiers — aujourd'hui les Syndicats de l'auto-voiture — et qui avait pour président M. Didace Pilon. M. H.-T. Lachapelle est le président actuel de ce syndicat.

Le Cercle Léon XIII fut fondé en 1918 et le regretté abbé Edmour Hébert en fut l'aumônier. Le syndicat Dupuis & Frères fut fondé en 1919.

Le conseil central fut fondé le 20 février 1920, qui eut M. Alf.

Charpentier, président actuel de la C.T.C.C. pour premier président.

Depuis cette date, le syndicalisme catholique obtint des succès solides grâce à la ténacité des uns, au courage persévérant des autres. Aujourd'hui, le conseil central compte 45 syndicats affiliés.

C'est en 1918 que le mouvement syndical catholique prend corps. Un premier congrès tenu à Québec, réunit 27 associations. Deux autres congrès furent tenus aux Trois-Rivières et à Montréal.

Au congrès tenu à Hull en 1921, 88 groupements décidèrent la fondation de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada qui ne cessa de progresser en notre province. Elle compte aujourd'hui de plus de 250 syndicats affiliés, quinze fédérations et 50,000 membres.

L'influence du syndicalisme

La neutralité ouvrière hostile autrefois à l'intervention de l'Eglise en matière sociale est amendée considérablement. De plus en plus les ouvriers considèrent l'intervention de l'Eglise comme une nécessité et un bienfait.

Peu à peu, les patrons ont reconnu à leurs ouvriers le droit de se syndiquer. Les ouvriers eux-mêmes comprennent de jour en jour davantage qu'ils ont le devoir d'appartenir aux organisations professionnelles telles que *Rerum Novarum* les demandes pour échapper à la tyrannie et au danger des unions neutres si facilement anticléricales.

Les syndicats comprennent mieux que leurs organisations ne sont pas une arme de lutte mais un instrument de paix et d'entente. Les principes de justice et de charité deviennent la base des relations.

Les syndicats catholiques ont enfin obtenu la reconnaissance de l'existence légale de leur organisation par la Législature de Québec en 1924. Ils ont contribué largement à la passation d'une législation sur les accidents de travail, le salaire minimum des femmes, le travail de nuit des femmes et des enfants. Seuls ils ont fait adopter, par la province de Québec le principe des assurances sociales à être mises en opération sous peu.

Grâce à la concentration de nos forces syndicales nous disposons déjà d'une influence considérable auprès du gouvernement provincial du Québec et même auprès du gouvernement fédéral d'Ottawa. Nous inspirons dans une très large mesure la législation sociale de notre province. Nous avons nos représentants dans les corps publics officiels et depuis 7 ans, nous sommes représentés par un délégué technique choisi dans nos rangs aux Conférences Internationales du Travail à Genève.

Il reste sans doute beaucoup à faire pour l'éducation syndicale catholique, la formation de dirigeants, la création d'organismes sociaux; etc., mais les perspectives d'avenir sont encourageantes.

Donnons-nous la main, luttons avec courage et propageons la doctrine sociale catholique par nos syndicats et contribuons avec générosité à faire de la C.T.C.C. une valeur numérique, économique et morale à nulle autre comparable.

J.-E.-A. PIN

Cet ouvrier

L'ouvrier médiocre, parce que manquant de compétence professionnelle, ne sera jamais que le souffre-douleur de l'industrie; il restera toute sa vie voué au bas salaire et insuffisant pour donner aux siens un bien-être même le plus rudimentaire.

Il est coupable envers lui, les siens et la société, cet ouvrier médiocre et incompetent qui ne fait rien pour devenir une valeur aujourd'hui si nécessaire et si recherchée.

Droits égaux pour tous les salariés qui sont membres des syndicats

La justice, la charité et la discipline doivent régner, et c'est à cette unique condition que la C.T.C.C. progressera et deviendra le seul grand mouvement syndical de notre pays

La classe laborieuse ne se compose pas seulement que des ouvriers manuels: charpentiers, menuisiers, électriciens, plombiers, cordonniers, journaliers et autres, mais aussi des employés du commerce, de bureau, employés civils, fonctionnaires civils et civiques et autres catégories de collets blancs.

Elle comprend encore les travailleuses de toutes les catégories: de l'industrie, du commerce, du bureau, fonctionnaires civils et civiques. La Confédération des travailleurs catholiques du Canada admet dans ses rangs et sous sa bannière toutes ces catégories de travailleurs masculins et féminins et elle leur assure une protection égale. Ses règlements ne permettent pas à un groupe de dominer les autres pour mieux assouvir ses ambitions.

Tous les groupements peuvent réclamer et en toute justice tous les avantages d'un appui moral et le plus efficace possible et dans toutes leurs activités pouvant contribuer à assurer à leurs membres des améliorations dans leurs conditions de travail et sociales.

Il est évident et même nécessaire que les intérêts généraux doivent dominer les intérêts individuels et particuliers d'un groupement.

Pour cela, il est nécessaire que tous les officiers des divers groupements affiliés aux corps supérieurs et leurs groupements observent scrupuleusement tous les lois et règlements de la C.T.

Aux syndicats affiliés

Nous avons la bonne fortune, à la veille de la célébration de la Fête du Travail, d'offrir aux syndicats, aux officiers et membres affiliés à nos conseils, de métiers, les vœux les plus ardents de bonheur, de succès incessants, de paix intérieure et de meilleure entente entre les officiers et leurs membres, entre les syndicats et les employeurs.

Que chacun des syndicats affiliés travaillent avec sincérité et entraînent afin que nos employeurs, convaincus fermement de l'excellence de nos méthodes, ne dérident que des ouvriers de nos syndicats sur leurs chantiers ou ateliers.

Que par notre conduite toute de justice et de charité, nous fassions aimer la doctrine sociale de l'Eglise, tant par les employeurs que par les ouvriers.

Bonne fête à tous!
Aimé Comeau, conseil des métiers alliés de l'imprimerie; Alb. Archambault, conseil des métiers de la construction; Chs Doré, conseil général des cordonniers.

La paresse intellectuelle

La paresse intellectuelle, tel est l'ennemi de nos ouvriers comme aussi du syndicalisme canadien et catholique.

Si le nombre de nos ouvriers, jeunes et plus âgés, qui lisent, s'instruisent par une étude suivie va en grandissant, il faut quand même déplorer que la paresse intellectuelle en retienne un plus grand nombre dans ses tentacules.

Le syndicalisme catholique a besoin, non seulement d'officiers bien préparés à toutes les tâches, mais aussi d'un plus grand nombre d'ouvriers possédant plus de connaissances de nos principes qui sont la base du syndicalisme et une plus grande mesure de connaissances de l'organisation ouvrière et de son fonctionnement, toutes choses qui rendent aptes à devenir de bons officiers. Pensons-y!

C.C. et autres organismes supérieurs comme, par exemple, les fédérations et les conseils centraux.

Il faut que les officiers et les membres de tous les syndicats, fédérations et conseils centraux soient fidèles à la devise: justice et charité et entièrement soumis à la discipline.

Les officiers et les membres d'un ou plusieurs syndicats affiliés qui cherchent à dominer les autres par des intrigues ouvertes ou cachées, hypocrites feraient mieux de cesser leurs activités déprimantes, car l'intérêt général du syndicalisme catholique demande que la paix règne dans les rangs inférieurs du milieu et des sommets.

Que ces remarques suffisent pour aujourd'hui.

J.-E.-A. PIN

Manufacturiers de bijouterie :

C. LAMOND & FILS Ltée
Médailles et Bagues pour Gradués
Insignes émaillés pour Sociétés.
929, rue Bleury - MA. 7769

IMPR. ALLIÉS
SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX
MONTREAL CAN.

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), Georges Pelletier, administrateur.

Pensées

Il est des droits ouvriers que le patron ne doit pas et ne peut pas méconnaître en toute justice.

* * *

Le patron, tout comme l'ouvrier, n'a pas que des droits. Les deux ont des droits et des devoirs.

* * *

La politique de parti a le plus souvent nui aux intérêts bien compris des ouvriers.

Vœux des agents d'affaires

A l'occasion de la célébration de la Fête du Travail, il nous plaît beaucoup d'offrir aux officiers et aux membres des syndicats catholiques nos meilleurs vœux de bonheur, de meilleures conditions de travail, une stabilité plus grande dans l'emploi, des relations de plus en plus cordiales entre les patrons et les employés syndiqués.

Puisse Dieu donner à chacun et à tous, la paix du coeur, la santé corporelle, un bonheur familial sans mélange aucun, et permettre à nos syndicats de remplir toute leur mission sociale.

Bonne et joyeuse fête, ouvriers syndiqués!
H. Laverdure, Association nationale des briqueteurs et maçons.
J.-E. Lamoureux, Association des plâtriers et finisseurs en ciment et des Syndicats des poseurs de lattes en bois et en métal.
Ernest St-Amand, Syndicat des travailleurs en chaussure et du Syndicat des tanneurs.

Angelo Forte, Union Nationale du vêtement, Inc.
V. Gaudet, Syndicat des employés de la cité de Montréal.
Alb. Sénécal, Syndicat de la boulangerie et pâtisserie.
E.-A. La Caire, Association des employés d'hôpitaux.
Ph. Girard, Syndicat des employés de tramways.
Ed. Brouillette, Syndicat des gantiers.
C. Peressi, Union Nationale des poseurs de marbre, tuile et terrazzo.

G.-A. Gagnon, Syndicat de l'imprimerie de Montréal.
J.-A. Lapointe, Syndicat de l'industrie du bois de construction.

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny

Montréal

PLateau 5151

ACHETER CHEZ

DUPUIS
C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny
et St-Christophe

L'organisation économique

L'organisation économique n'échappe pas à la solidarité sociale, et elle doit participer "à la collaboration mutuelle qui rend possible à tous de réaliser la vraie félicité sur terre". Cette obligation sociale est de droit naturel et personne ne peut ne pas y collaborer sans provoquer une rupture de l'équilibre qui tôt ou tard aura une répercussion considérable. La source où puise la connaissance de ce droit naturel est la source d'où découlent toutes vérités: l'enseignement de l'Eglise. C'est elle qui par la voix de ses chefs autorisés a interprété l'Evangile et, tout particulièrement par les encycliques "Rerum Novarum", de Léon XIII et "Quadragesimo Anno", de Pie XI, défini et proclamé "les droits et les devoirs qui régissent les rapports entre riches et prolétaires, capital et travail". C'est encore elle qui, plus récemment, par l'encyclique "Divini Redemptoris", de Pie XI, enseigne comment réaliser la restauration chrétienne de la société.

L'organisation moderne de l'industrie, surtout de la grande industrie, a fait surgir des problèmes sociaux extrêmement dé-

licats. Le libéralisme économique et l'individualisme égoïste aidant, la grande corporation, et surtout le cartel ou le "trust" a perdu de vue l'aspect social de son activité et, confondant la liberté avec licence, a accumulé les fautes et affaibli le sens moral de nos populations.

Dans le monde industriel, c'est surtout sur ce terrain que je veux me tenir, on a accoutumé de considérer le travail comme une pièce de machinerie, que l'on entretient et protège tant qu'elle participe à une production peu coûteuse, mais que l'on jette au rancart sitôt qu'elle ne peut tenir le pas avec une machine plus moderne. En ce faisant, ces mêmes peuples, qui jadis combattaient l'esclavage, ont fait surgir un esclavage plus démoralisant pour le travailleur.

Le cartel s'est donné le mot pour sa propre protection, n'ayant de souci que pour une production plus rapide et moins chère, et, suivant l'expression récente d'un administrateur admiré chez nos voisins, la réalisation de profits grossissants pour l'actionnaire. Il oublie que pour produire il faut non seulement capital et machinerie, mais il

Modifications à l'ordonnance numéro quatre

De nouvelles modifications sont apportées à l'ordonnance No 4, suivant une ordonnance publiée cette semaine dans la "Gazette Officielle de Québec" par la Commission du salaire minimum. Ces modifications ont trait, en particulier, à la limitation des heures de travail dans certains établissements industriels.

On remarque, par exemple, à la clause 70 de l'ordonnance, les changements suivants: la semaine de cinquante heures s'applique aux salariés des fabriques de portes et châssis, et la semaine de cinquante-quatre heures,

faut aussi le travail. Celui-ci, tout comme le capital par ailleurs, a droit à une juste rémunération. "Il faut, dit Léon XIII, voir dans l'ouvrier un des facteurs de l'ordre social qui a des obligations envers la Société et qui dépend de la rémunération de son travail pour accomplir ses obligations, tant présentes que futures." — (G. L. Mignault) aux ouvriers des établissements

suivants: fabriques de tissus étroits, établissements de ventes au détail, boucheries et charcuteries, cordonneries, carrières de pierre concassée, bureaux de poste, salons de barbier, fromageries, boulangeries et pâtisseries, théâtres, fabriques de chapeaux d'objets de caoutchouc, biscuiteries, chocolateries, minoteries, fabriques de tuyaux en béton, fabriques d'orgues, fabriques de cercueils, fonderies (zone 2), et les salons où l'on nettoie les chaussures.

c) La semaine de soixante (60) heures s'applique aux salariés auxquels il est déjà pourvu sur ce point à leurs diverses catégories, et aux salariés des entreprises ci-après:

Les scieries des zones II, III et IV, fonderies des zones III et IV, fabriques de machines agricoles des zones III et IV, entreprises de pompes funèbres des zones III et IV, industries saisonnières à moins de dispositions contraires, laiteries et crémeries, fromageries et beurrieres, établissements de commerce de rebut, hôtels et restaurants, entreprises de transport, établissements de cardage de laine où l'on n'en fait pas le filage, mais seulement durant les mois de mai, juin, juillet et août de chaque année; corporations publiques excepté pour leurs salariés visés aux articles 51 à 56 de la présente ordonnance, maisons de rapport, exploitations immobilières et édifices à bureaux.

LA SEMAINE DE 60 HEURES

La semaine de soixante (60) heures s'applique aussi aux salariés préposés à la garde des chevaux et voitures dont se servent les charretiers et camionneurs".

2. La résolution adoptée par l'Office des salaires raisonnables le 14 novembre 1938, déclarant l'industrie de la pierre concassée industrie saisonnière, est abrogée;

3. La résolution adoptée par l'Office des salaires raisonnables le 12 mai 1938 suspendant les articles 75, 77 et 78 de l'ordonnance No 4 pour certaines industries, est abrogée; sont aussi abrogées toutes autres résolutions ayant pour effet de rendre applicable à tout commerce ou industrie quelconque ou encore à tout établissement, ladite résolution de suspension du 12 mai 1938;

4. Le paragraphe (a) de la règle d'interprétation numéro 10 et les règles d'interprétation numéros 11, 25 et 30 adaptées par l'Office des salaires raisonnables le 22 décembre 1939 et approuvées par arrêté ministériel le 13 janvier 1940 sont abrogés.

De tout un peu

Le rapport annuel de l'exploitation ferroviaire Pacifique Canadien signale qu'en 1940 cette société a versé un montant de \$3,372,570 sous forme de contributions et prélèvements pour fins de pensions et rentes à ses travailleurs couverts par son régime de pension de retraite ou par la *United States Railroad Retirement Act*. Dans l'année, 636 travailleurs ayant droit à pensions furent retraités et 271 pensionnaires furent retranchés de la liste à raison de décès ou pour autres causes, ce qui laissait à la fin de l'année un total de 4,164 personnes inscrites à la liste de pensions.

Par modification à la *Railway Act* d'Ontario (loi des chemins de fer électriques), la *Cornwall Street Railway, Light and Power Company* a été ajoutée à la liste des sociétés soustraites aux dispositions de la loi interdisant à toute société ou corporation municipale d'exploiter le dimanche le service de tramway ou de chemin de fer électrique ou d'occuper ce jour-là personne quelconque à ce service, sauf pour travail indispensable.

Le Code des procédures civi-

les de la province de Québec a été modifié relativement à l'article soustrayant à saisie le salaire du débiteur qui observe le règlement concernant le paiement de dettes, y compris la remise au tribunal de la partie saisissable du salaire, accompagnée d'une déclaration sous serment. La modification en question oblige le débiteur qui se prévaut de ces dispositions et, ainsi que requis par le code, fait une nouvelle déclaration à l'interruption de son emploi, à renouveler sa déclaration en rapport avec la même poursuite judiciaire.

La *Conciliation Service Act* de la Nouvelle-Ecosse (loi du service de conciliation) autorise le ministre du Travail à faire fonction de médiateur et à nommer un ou des commissaires de conciliation en matière de conflits du travail lorsqu'il le juge opportun dans l'intérêt de la paix industrielle. Ces commissaires recevront la rémunération ainsi que les allocations et frais que pourra décider le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'ordonnance 52H, publiée le 19 mai 1941 en Colombie canadienne, relâche dans le cas des hôtels de villégiature, du 14 juin au 13 septembre, les dispositions sur les heures de travail de l'ordonnance 52 (*Gazette du Travail*, 1938, p. 309). Les hôtels de villégiature comprennent tous les établissements de localités non constituées en municipalités fournissant la table ou le logement au public contre rémunération. L'horaire maximum de travail autorisé est de 10 heures par jour et de 56 par semaine; toutefois, le service en sus de 48 heures par semaine doit être rémunéré aux taux normal majoré de moitié. La disposition sur le repos hebdomadaire est maintenue, mais autres arrangements sont prévus dans le cas où les patrons et travailleuses intéressées en feraient la demande. Bon nombre de villes, districts et villages sont soustraits à l'application de cette ordonnance.

LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

1890 RUE PLESSIS
MONTRÉAL
AMHERST 800

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Le Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1890 RUE PLESSIS
MONTRÉAL



G. N. MONTY

LE MEILLEUR
GENIÈVRE (GIN) DISTILLÉ
AU CANADA

Gen
Melchers
CROIX D'OR

10 ozs... \$1.05
26 ozs... \$2.40
40 ozs... \$3.45

PRODUIT DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Montréal et Bathurstville

La tuberculose dans l'industrie

La tuberculose dans l'industrie forme le sujet d'une publication du Bureau international du Travail, qui vient de paraître comme premier fascicule imprimé au Canada de la monumentale Encyclopédie d'Hygiène industrielle.

L'histoire de cette publication n'est pas dénuée d'intérêt. En 1919, la première conférence internationale du Travail, réunie à Washington, demandait au Bureau international du Travail de "dresser une liste des principaux travaux qui doivent être considérés comme insalubres". On trouva difficile d'établir une pareille liste, étant donné le caractère complexe de beaucoup d'opérations jugées dangereuses, les changements constants apportés à la technique industrielle, et le caractère indéterminé du concept même "d'insalubrité". On décida donc de substituer à la liste demandée par la conférence une sorte d'Encyclopédie où seraient analysés ces problèmes du triple point de vue du travail à accomplir, du travailleur qui l'accomplit et des milieux où il l'accomplit. L'Encyclopédie a donc pour but de donner un résumé des informations scientifiques disponibles sur les sujets traités. Elle se tient aussi dans le juste milieu entre l'étude scientifique et l'ouvrage de vulgarisation. Elle apporte aux ouvriers, aux patrons et aux médecins d'usine l'information qui leur est nécessaire pour combattre les maladies professionnelles.

Pour mener à chef cette vaste oeuvre, il a fallu la collaboration de 95 experts appartenant à 15 pays différents. Portant le titre "Hygiène du Travail", cette publication commença à paraître en livraisons en 1925. Plus tard, les fascicules furent réunis en deux gros volumes qui sortirent de presse en 1930 et en 1932. Le premier allait "d'Abatoirs" à "Fulminate de mercure". Le second de "Galvanoplastie" à "Zoonoses". Chaque article est établi sur un plan uniforme: examen général, sources de dangers, symptômes, diagnostic, hygiène, législation, et, le cas échéant, courte bibliographie.

Quelques années plus tard, il apparut nécessaire de reviser et de compléter l'Encyclopédie. De nouvelles méthodes et de nouveaux produits avaient été adoptés, apportant de nouveaux risques aux travailleurs. En 1935, le Bureau international du Travail décida la publication de suppléments aux deux volumes originaux de l'Encyclopédie. Ces suppléments commencèrent à paraître en 1938. Le premier fascicule traitait des sujets suivants: allergie et profession, amiante, béryllium (glucinium), Pneumaconioses et silicose. Le deuxième, comprenait des articles sur l'anthracosilicose des mineurs d'anthracite, les bruits industriels, le carbonyle de nickel, le fluor, les gaz toxiques et le sélénium. La troisième livraison parut en 1939. Elle contenait entre autres les sujets suivants: acéto-ne et homologues, dioxane, glycol, homologues et dérivés, oxyde d'éthylène, maladie des terrassiers, tumeurs professionnelles, hydrogène sélénié, etc. Le supplément No 4, publié en 1940 traite de l'accoutumance et réadaptation de la coracoïde, des tumeurs professionnelles, et de l'alimentation des travailleurs.

Le nouveau fascicule, portant le No 5, contient un article sur la tuberculose dans l'industrie, rédigé par le professeur Donald E. Cummings, de l'Université de Colorado.

(Bureau international du Travail).

Paroles à méditer

Ouvriers, unissez-vous pour résister aux ennemis qui vous entourent de toute part. Que chacun se mette à l'oeuvre sans délai pour réaliser la restauration chrétienne de la société "de peur qu'en différant le remède on rende incurable un mal déjà si grave".

Nos syndicats ouvriers

Ils sont nationaux et confessionnels, ce qui fait leur supériorité sur les autres organisations ouvrières

Il est par trop grand le nombre des ouvriers canadiens-français qui refusent ou négligent d'appartenir à un syndicat catholique. Le syndicat catholique doit grouper tous les ouvriers catholiques qui, après tout, ont les mêmes droits à faire respecter.

Le nombre des hésitants parmi les nôtres est trop grand et ça devient presque une lâcheté quand on regarde l'étendue de la tâche à remplir et les actes à poser pour le bien général.

Nos ouvriers finiront-ils par réaliser qu'ils ont à faire face à des problèmes angoissants et même menaçants pour l'avenir de l'ouvrier canadien-français et canadiens tout court et que de toute nécessité, il faut qu'ils secouent la torpeur qui les paralyse depuis si longtemps. Ce n'est pas demain qu'il va falloir s'atteler à la tâche mais tout de suite, avant que le soleil se soit caché à nos yeux.

Les ouvriers canadiens catholiques ont le devoir impérieux d'appartenir aux syndicats catholiques et les ouvriers canadiens-français ne doivent pas être les derniers à y entrer comme adhérents sérieux.

Cessons donc nos hésitations, ouvriers canadiens, car si tous y mettent la main, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada verra son influence grandir, devenir une valeur morale considérable non seulement sur le patronat canadien mais aussi sur le gouvernement du pays qui verra dans la C. T. C. C. un gage de paix sociale et industrielle au Canada, la patrie

commune de chacun des membres des syndicats composant la confédération des travailleurs du Canada.

Les syndicats nationaux catholiques ne sont la chose d'aucune affiliation étrangère; ils sont canadiens tout court; leurs chefs sont connus de tous et tiennent au pays, feu et lieu, comme on dit vulgairement, et ils sont Canadiens de naissance.

L'ouvrier et la propriété

Il est une idée riche de conséquences que S. S. Pie XI a exprimée dans sa si remarquable encyclique "Quadragesimo Anno": "Il faut tout mettre en oeuvre pour rendre la propriété accessible à la masse des travailleurs".

Cette question en est une de toute première importance et qui regarde tout le monde. Cependant, il nous le faut bien avouer, il est par trop grand le nombre des indifférents qui négligent de la bien étudier. On dirait qu'ils ont peur de se trouver bien en face d'un devoir à remplir.

L'ouvrier qui a son "chez-soi" est attaché à son avoir, à sa ville, à sa province et il contribue sans murmurer à la bonne administration et, dans le choix des administrateurs, il met beaucoup de tact et de discernement. Pour lui, l'intérêt de la communauté passe avant toutes les autres considérations. Il a conscience de ses responsabilités de chef de

famille, de citoyen intègre et de patriote éclairé.

Finira-t-on par comprendre, en haut lieu, la nécessité de s'attacher à la solution du problème de l'accessibilité de l'ouvrier à la propriété?

Pensées

— La ruse, l'injustice et la violence tendent sans cesse à dégrader le travailleur et à avilir le travail.

CLaival 7902

Service courtois et diligent

AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident — Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE (Angle William-David)

MAISONNEUVE MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

ANTONIO GARNEAU, C.R.

Avocat et procureur



BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

M.A. 7291



LA BIÈRE

la plus populaire

AU CANADA

Bière

BLACK HORSE

8F

Aussi:

BIERE EXPORT BLACK HORSE — LAGER KINGSBEER — CREAM PORTER DAWES